

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3563

26 novembre 2014

### SOMMAIRE

1875 International S.A. ....	170979	Hubbell Investments S.à r.l. ....	170983
Axalta Coating Systems Finance 2 S.à r.l. .....	170978	Hydre Éditions S.à r.l. ....	170983
formaCtion .....	170978	I C E S .....	171017
Gassia S.A. ....	170981	Ipan Investment SCA .....	170984
GBTI S.à r.l. ....	170981	Iron Mountain BPM International .....	171021
Gestion pour Décharges et Carrières S.à r.l. ....	170980	Kidzania International .....	170984
Giga Pro S.A. ....	170984	Kidzania Operations .....	170984
GI Group S.A. ....	170981	Lamyl International Corporation S.A. ...	170979
Global Payments Acquisition Corporation 4 .....	170981	LeneLife .....	170995
Global Payments Acquisition PS1 - Global Payments Direct .....	170981	Lutzenburg Real Estate S.à r.l. ....	170980
Gogo Holding International S.A. - SPF ..	170982	Lux e-shelter 1 .....	170979
Grand Garage de Mondercange S.à r.l. ..	170984	Luxparts .....	170979
Grove Asset 9 S.à r.l. ....	171001	Mars Propco 10 S.à r.l. ....	170979
Guy Kayser S.à r.l. ....	170982	MGE-Overlord Roermond (phase 4) S.à r.l. .....	171023
Guy Kayser S.à r.l. ....	170983	MIS Nominees (Luxembourg) S.à r.l. ...	171004
HAP-Architekten S.à r.l. ....	170983	Mondo Diva Trading S.à r.l. ....	170980
Harbour HoldCo S.à r.l. ....	170982	Narl Lux S.à r.l. ....	171012
Harbour LuxCo S.à r.l. ....	170982	New Finder S.A. ....	170985
Heirens Constructions S.à r.l. ....	170982	Nuep Holdings .....	170980
Henderson Property Management Com- pany (Luxembourg) No. 1 S.à r.l. ....	171020	Nuevo Roble S.A. ....	170980
Hoani S.à r.l. ....	170983	SFB di Mauro e Francesco Baldassari S.C.A. ....	170978
		VL T Properties S.A. ....	170978
		WCC Wedel S.à r.l. ....	170978

**formaCtion, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9991 Weiswampach, 4, Am Hock.  
R.C.S. Luxembourg B 113.243.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014171045/10.

(140196176) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2014.

**SFB di Mauro e Francesco Baldassari S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 118.768.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014171025/10.

(140195388) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2014.

**Axalta Coating Systems Finance 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 5.000.003,00.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.  
R.C.S. Luxembourg B 174.719.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 4 novembre 2014.

Référence de publication: 2014171064/10.

(140195605) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2014.

**VLT Properties S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.  
R.C.S. Luxembourg B 115.108.

Le bilan de la société au 30/11/2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

*Pour la société**Un mandataire*

Référence de publication: 2014170154/12.

(140194087) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2014.

**WCC Wedel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 3.886.375,00.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 1, côte d'Eich.  
R.C.S. Luxembourg B 114.576.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour extrait conforme

Christophe Cahuzac

Référence de publication: 2014170161/12.

(140194029) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2014.

**1875 International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 163.982.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014170180/10.

(140193949) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2014.

**Mars Propco 10 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 122.301.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014169916/9.

(140194023) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2014.

**Luxparts, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5532 Remich, 9, rue Enz.

R.C.S. Luxembourg B 137.126.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

Référence de publication: 2014169912/11.

(140194160) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2014.

**Lux e-shelter 1, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 162.738.

Les comptes annuels et rapport du Reviseur d'entreprises agréé au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014169875/11.

(140194299) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2014.

**Lamyl International Corporation S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 10.103.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 28 octobre 2014**Résolution*

La résolution suivante a été prise à l'unanimité:

Le siège social de la société est transféré au 37, rue d'Anvers L-1130 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014169889/13.

(140193936) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2014.

**Lutzenburg Real Estate S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

R.C.S. Luxembourg B 163.668.

Le 1<sup>er</sup> octobre 2014, le cabinet d'avocats Bouvymeyer établi au L-1651 Luxembourg, 11 avenue Guillaume, a dénoncé le siège social de la société Lutzenburg Real Estate S.à r.l. B163668 établi en ses locaux et enregistrée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B163668 avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03 novembre 2014.

bouvymeyer.

Référence de publication: 2014169908/11.

(140194009) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2014.

---

**Nuep Holdings, Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.****Capital social: EUR 25.000,00.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 98.146.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2014169961/11.

(140194284) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2014.

---

**Nuevo Roble S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 20, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 112.138.

*Résolution du conseil d'administration prise en date du 20 octobre 2014:*

- Le conseil d'administration a décidé de transférer avec effet immédiat le siège social de la société du 16 rue de Nassau L-2213 Luxembourg au 20 avenue Pasteur L-2310 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014170580/11.

(140194884) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2014.

---

**Mondo Diva Trading S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-8041 Strassen, 65, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 152.065.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014170561/10.

(140194597) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2014.

---

**GEDECA, Gestion pour Décharges et Carrières S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7738 Colmar-Berg, rue de Cruchten.

R.C.S. Luxembourg B 100.401.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Monsieur Robert HEIRENS

*Le gérant technique*

Référence de publication: 2014171264/11.

(140195630) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2014.

---

**Gassia S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès.  
R.C.S. Luxembourg B 121.704.

La version abrégée du bilan au 31 décembre 2013 a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dandois & Meynial

Référence de publication: 2014171260/11.

(140195881) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2014.

---

**GBTI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 39.492.000,00.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.  
R.C.S. Luxembourg B 163.638.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014171261/9.

(140195855) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2014.

---

**Global Payments Acquisition PS1 - Global Payments Direct, Société en nom collectif.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.  
R.C.S. Luxembourg B 139.804.

Les comptes annuels au 31 mai 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014171257/10.

(140195842) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2014.

---

**Global Payments Acquisition Corporation 4, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.  
R.C.S. Luxembourg B 142.404.

Les comptes annuels au 31 mai 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014171256/10.

(140195872) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2014.

---

**GI Group S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3862 Schifflange, 56A, Cité Op Soltgen.  
R.C.S. Luxembourg B 158.894.

Le bilan au 31.12.2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 novembre 2014.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L 1013 Luxembourg

Référence de publication: 2014171265/14.

(140196061) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2014.

---

**Gogo Holding International S.A. - SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.  
R.C.S. Luxembourg B 38.458.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014171267/9.

(140195856) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2014.

---

**Harbour HoldCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2C, rue Albert Borschette.  
R.C.S. Luxembourg B 143.938.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Harbour Holdco S.à r.l.*

*Un Mandataire*

Référence de publication: 2014171286/11.

(140195499) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2014.

---

**Harbour LuxCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2C, rue Albert Borschette.  
R.C.S. Luxembourg B 159.677.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Harbour Luxco S.à r.l.*

*Un Mandataire*

Référence de publication: 2014171287/11.

(140195498) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2014.

---

**Heirens Constructions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7738 Colmar-Berg, Zone Industrielle, route de Cruchten.  
R.C.S. Luxembourg B 102.858.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Frank Schuller

*Le gérant*

Référence de publication: 2014171296/11.

(140195629) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2014.

---

**Guy Kayser S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4917 Bascharage, rue de la Continentale.  
R.C.S. Luxembourg B 84.785.

Le Bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 05 novembre 2014.

GUY KAYSER S.A.R.L.

L-4917 BASCHARAGE

Référence de publication: 2014171283/12.

(140195949) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2014.

---

**Guy Kayser S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4917 Bascharage, rue de la Continentale.  
R.C.S. Luxembourg B 84.785.

Le Bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 05 novembre 2014.

GUY KAYSER S.A.R.L.

L-4917 BASCHARAGE

Référence de publication: 2014171284/12.

(140196112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2014.

---

**Hubbell Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 20.140,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 165.851.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 novembre 2014.

Référence de publication: 2014171292/10.

(140195570) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2014.

---

**Hydre Éditions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8120 Luxembourg, 12, rue Biergerkraiz.  
R.C.S. Luxembourg B 168.411.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ian De Toffoli

*Le gérant*

Référence de publication: 2014171293/11.

(140196198) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2014.

---

**HAP-Architekten S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6742 Grevenmacher, 2, Kofferschmattsgaessel.  
R.C.S. Luxembourg B 149.446.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16/10/2014.

G.T. Experts Comptables S.À.R.L.

Luxembourg

Référence de publication: 2014171295/12.

(140195785) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2014.

---

**Hoani S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8142 Bridel, 5, Impasse Michel Kieffer.  
R.C.S. Luxembourg B 166.831.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014171297/9.

(140195626) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2014.

---

**Ipan Investment SCA, Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 190.597.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 5 novembre 2014.

Référence de publication: 2014171313/10.

(140195815) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2014.

---

**Kidzania Operations, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer.  
R.C.S. Luxembourg B 160.566.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 novembre 2014.

*Un mandataire*

Référence de publication: 2014171322/11.

(140195654) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2014.

---

**Kidzania International, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer.  
R.C.S. Luxembourg B 160.567.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 novembre 2014.

*Un mandataire*

Référence de publication: 2014171321/11.

(140195660) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2014.

---

**Grand Garage de Mondercange S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3938 Mondercange, 7, rue Neuve.  
R.C.S. Luxembourg B 122.397.

Le Bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondercange, le 05 novembre 2014.

GRAND GARAGE DE MONDERCANGE S.A.R.L.

L-3938 MONDERCANGE

Référence de publication: 2014171269/12.

(140195703) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2014.

---

**Giga Pro S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 40, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 173.996.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014171266/10.

(140195567) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2014.

---



**New Finder S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.  
R.C.S. Luxembourg B 133.981.

In the year two thousand and fourteen, on the thirteenth of October.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

Is held

an extraordinary general meeting of the shareholders of “New Finder S.A.” in liquidation, a Luxembourg société anonyme, having its registered office at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 133.981, incorporated by a notarial deed enacted by the undersigned notary, on 31 October 2007, published in Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 3010 of 28 December 2007 and its articles having been lastly amended by a notarial deed enacted on 14 May 2013 by Maître Paul DECKER, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, published in Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1692 of 15 July 2013 (the “Company”).

The meeting is presided by Mrs Corinne PETIT, employee, with professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Mrs Marilyn KRECKE, employee, with same professional address and the meeting elects as scrutineer Mr Gianpiero SADDI, employee, with same professional address.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state that:

I. The shareholders of the Company (the “Shareholders”) are present or represented and the number of shares held by them is shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with this deed.

II. The present meeting of Shareholders has been called by special delivery mail on 3 October 2014, addressed to all the Shareholders, as all the shares issued by the Company are in registered form.

Proof of the convocation has been laid before the bureau.

III. As it appears from the attendance list, that out of the actual issued:

(i) eight million (8,000,000) ordinary shares A with a nominal value of one euro (EUR 1) each (the “Ordinary Shares A”),

(ii) one million six hundred thirty five thousand four hundred and eighty (1,635,480) ordinary shares B, with a nominal value of one euro (EUR 1) each (the “Ordinary Shares B”),

(iii) sixteen thousand five hundred and twenty (16,520) redeemable ordinary shares C, with a nominal value of one euro (EUR 1) each (the “Ordinary Shares C”), and

(iv) twelve thousand two hundred (12,200) redeemable preferred shares with a nominal value of one euro (EUR 1) each (the “Preferred Shares”), which are redeemable in accordance with the articles of association (the “Articles of Association”) and the Law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the “Law”),

together representing the whole share capital of the Company of nine million six hundred sixty-four thousand two hundred euro (EUR 9,664,200), all shares are represented at the present meeting, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda, of which the Shareholders have been beforehand informed.

IV. The agenda of the present extraordinary general meeting is the following:

*Agenda*

1. Redemption by the Company of all the twelve thousand two hundred (12,200) Preferred Shares at a redemption price of EUR 18.636755 (eighteen point six three six seven five five Euro) per share;

2. Immediate cancellation of all the twelve thousand two hundred (12,200) Preferred Shares and subsequent decrease of the share capital of the Company for an amount of twelve thousand two hundred Euro (EUR 12,200);

3. Amendment of the Articles of Association of the Company in accordance with the above resolution; and

4. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Shareholders, the following resolutions were taken:

*First resolution*

It is unanimously resolved that the Company redeems all twelve thousand two hundred (12,200) Preferred Shares, representing the entirety of the Preferred Shares (the “Redemption of the Shares”), and that any pre-emption rights of any of the Shareholders that may exist in accordance with article 7 of the articles of association of the Company are hereby waived in this respect.

The Redemption of the Shares is made at a global redemption price amounting to EUR 227,368.41 (two hundred twenty-seven thousand three hundred sixty-eight euro and forty one cents) (the “Redemption Price”), i.e. EUR 18.636755

(eighteen point six three six seven five five euro) per redeemed share, calculated in accordance with article six (6) of the Articles of Association. It was noted that an interim statement of accounts as prepared by the liquidator shows the existence of sufficient distributable funds for the Redemption of the Shares and notably to satisfy the Redemption Price.

#### *Second resolution*

It is unanimously resolved in accordance with the provisions of the article eleven (11) of the articles of association, to cancel the Preferred Shares with immediate effect, further to the Redemption of the Shares by the Company such as described above.

As a result of the aforesaid cancellation of the Preferred Shares, the Company's share capital shall be decreased by an amount of EUR 12,200 (twelve thousand two hundred euro).

#### *Third resolution*

As a consequence of the foregoing resolutions, the Shareholders unanimously decide to amend the articles five (5) and thirty-four (34) of the articles of association of the Company, in order to read as follows (the other paragraphs shall remain unchanged):

“ **Art. 5. Capital.** The issued capital of the Company is fixed at nine million six hundred fifty-two thousand euro (EUR 9,652,000.-) divided into:

- Eight million (8,000,000) ordinary shares A with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each (the Ordinary Shares A”), and
- One million six hundred thirty five thousand four hundred and eighty (1,635,480) ordinary shares B, with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each (the "Ordinary Shares B”), and
- Sixteen thousand five hundred and twenty (16,520) redeemable ordinary shares C, with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each (the "Ordinary Shares C”), which are redeemable in accordance with these Articles of Association and the Laws.

Under these Articles of Association, the general meeting of shareholders may approve issuance of redeemable preferred shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each (the "Preferred Shares"), which will be redeemable in accordance with these Articles of Association and the Laws For the avoidance of doubt, any reference to "shares" in the Articles of Association shall be a reference to the aggregate of all Ordinary Shares A, Ordinary Shares B, Ordinary Shares C and Preferred Shares.

For the avoidance of doubt, any reference to "Ordinary Shares" shall be a reference to the three categories of Ordinary Shares (i.e. Ordinary Shares A, Ordinary Shares B and Ordinary Shares C collectively).

The authorised capital of the Company is set at ten million euro (EUR 10,000,000.-) divided into ten million (10,000,000.-) Ordinary Shares, with a nominal value of one euro (EUR 1.-) per share.

The Board of Directors is authorised and empowered, to (i) realise any increase of the corporate capital within the limits of the authorised capital in one or several successive tranches, by the issuing of new shares with or without share premium, against payment in cash or in kind, following the exercise of the subscription and/or conversion rights granted by the Board of Directors under the terms of warrants (which may be separate or attached to shares, notes or similar instruments), convertible notes or similar instruments issued from time to time by the Company, by conversion of claims or in any other manner; (ii) issue any rights in whatever form under the terms of warrants (which may be separate or attached to shares, notes or similar instruments), convertible notes or similar instruments entitling to the subscription of such shares, (iii) determine the place and date of the issue of the successive issues, the issue price, the terms and conditions of the subscription of and paying up on the new shares; and (iv) remove or limit the preferential subscription right of the shareholders in case of issue of shares against payment in cash.

This authorisation is valid during a period ending five (5) years after the date of publication of the minutes of the general meeting of shareholders of the Company held on April 11, 2008 in the Memorial C and it may be renewed by a general meeting of shareholders.

The Board of Director may delegate to any duly authorized officer of the Company or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital. After each increase of the issued capital performed in the legally required form by the Board of Director within the limits of the authorized capital, the present article is, as a consequence, to be adjusted to this amendment.

There may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.”

#### “ **Art. 34. Appropriation of profits.**

34.1 From the annual net profits of the Company at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by law (the "Legal Reserve").

That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as such Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued capital of the Company.

After the allocations to the Legal Reserve, the general meeting of shareholders, by a simple majority of the vote cast, shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of, either by allocating all or part of the remainder to a reserve or to a provision, by carrying it forward to the next following financial year, or by distributing it, together with any other distributable reserves (including any share premium or carried forward profits), to the shareholders.

34.2 At any date before December 31st, 2013 (included that date) in which the general meeting of shareholders of the Company resolves, prior to (and including) December 31<sup>st</sup>, 2013, by a simple majority of the vote cast, to make dividend distributions or any form of profit allocation drawn from net profits and from available reserves, including share premium, the amount allocated to this effect shall be distributed in the following order of priority, provided that (i) a distribution at one level of the waterfall may only be made if the previous level has been fully distributed; (ii) any amounts paid to a shareholder from the incorporation of the Company up to that date, by way of dividends and/or interests payments, repayment of shareholders' loans which may from time to time be entered into by the Company, redemption of shares or in any other applicable manner, have to be taken into account for the purpose of determining whether the previous level has been fully distributed:

A. First, any distributable proceeds shall be allocated 85.1439% to the holders of Ordinary Shares A, 14.7075% to the holders of Ordinary Shares B and 0.1486% to the holders of Ordinary Shares C until they have been respectively returned the full amount of EURO 18,340,000.00 to Ordinary Shares A, of EURO 3,168,000.00 to Ordinary Shares B and of EURO 32,000.00 to Ordinary Shares C, plus any eventual amount invested and/or paid-in in the Company by each class of shareholders at any time after the date of April 17, 2013, at any title (included any share premium, shareholders' loan which may from time to time be entered into by the Company and/or any "quasi-equity" instruments which may from time to time be issued by the Company) (the "Ordinary Share Amount A" the "Ordinary Share Amount B" and the "Ordinary Share Amount C" respectively and the "Ordinary Share Amount" collectively);

B. Second, any further distributable proceeds shall be allocated to the holders of Preferred Shares, if any until they have been returned the full amount of EURO 31,842.00 plus any eventual amount invested and/or paid-in in the Company at any time after the date of April 17, 2013, at any title (included any share premium, shareholders' loan which may from time to time be entered into by the Company and/or any "quasi-equity" instruments which may from time to time be issued by the Company) (the "Preferred Share Amount");

C. Third, any further distributable proceeds shall be allocated 85.1439% to the holders of Ordinary Shares A, 14.7075% to the holders of Ordinary Shares B and 0.1486% to the holders of Ordinary Shares C until collectively the holders of Ordinary Shares A, Ordinary Shares B and Ordinary Shares C have received taking into consideration any amount distributed under A) and C) a total amount of one point sixty five times (1.65 times) of the Ordinary Share Amount, each time as computed as of the date the distributable proceeds distribution is resolved;

D. Fourth, any further distributable proceeds shall be allocated 85.1439% to the holders of Ordinary Shares A and 14.8561% to the holders of Ordinary Shares C until the holders of Ordinary Shares C have received taking into consideration any amount distributed under C) and D) a total amount of fifteen percent (15%) of the proceeds distributed to the Ordinary Share B under C), each time as computed as of the date the distributable proceeds distribution is resolved;

E. Fifth, any further distributable proceeds shall be allocated 85.1439% to the holders of Ordinary Shares A, 12.5014% to the holders of Ordinary Shares B and 2.3547% to the holders of Ordinary Shares C until the holders of Ordinary Shares A have received taking into consideration any amount distributed under A) to E) a total amount of two times (2.0 times) of the Ordinary Share Amount A, each time as computed as of the date the distributable proceeds distribution is resolved;

F. Sixth, the further remaining distributable proceeds shall be allocated to the holders of Preferred Shares, if any, until they have received, taking into consideration any amount distributed under B) and F), an amount equal to 3.75% of the sum of proceeds distributed under points A) to F) included;

G. Seventh, any further remaining distributable proceeds shall be allocated 81.9510% to the holders of Ordinary Shares A, 12.0326% to the holders of Ordinary Shares B, 2.2664% to the holders of Ordinary Shares C and 3.7500% to the holders of Preferred Shares, if any, until the holders of Ordinary Shares A have obtained adding up the amount received under points A) to G) a total amount equal to 2.5 times (two point five times) the Ordinary Share Amount A, each time as computed as of the date the distributable proceeds distribution is resolved;

H. Eight, any remaining distributable proceeds shall be entirely allocated to the holders of Preferred Shares, if any, until the holders of Preferred Shares, if any, shall have received, taking into consideration any distribution from B) to H) an amount equal to 5.3% of the sum of proceeds distributed under point A), to H) included;

I. Ninth, any further remaining distributable proceeds shall be allocated 80.6313% to the holders of Ordinary Shares A, 11.8388% to the holders of Ordinary Shares B, 2.2299% to the holders of Ordinary Shares C and 5.300% to the holders of Preferred Shares, if any, until the holders of Ordinary Shares A have obtained adding up the amount received under points A) to I) a total amount equal to 3.0 times (three point zero times) the Ordinary Share Amount A, each time as computed as of the date the distributable proceeds distribution is resolved;

J. Tenth, any remaining distributable proceeds shall be entirely allocated to the holders of Preferred Shares, if any, until the holders of Preferred Shares, if any, have received, taking into consideration any distribution under B) to J) an amount equal to 6.7500% of the sum of proceeds distributed under point A) to J) included);

K. Eleventh, once point J. is satisfied, any further remaining distributable proceeds shall be allocated 79.3967% of to the holders of Ordinary Shares A, 11.6575% to the holders of Ordinary Shares B, 2.1957% to the holders of Ordinary Shares C of and 6.7500% to the holders of Preferred Shares, if any.

34.3 At any date after January 1<sup>st</sup>, 2014 (included that date) in which the general meeting of shareholders of the Company resolves, prior to (and including) December 31<sup>st</sup>, 2014, by a simple majority of the vote cast, to make dividend distributions or any form of profit allocation drawn from net profits and from available reserves, including share premium, the amount allocated to this effect shall be distributed in the following order of priority, provided that (i) a distribution at one level of the waterfall may only be made if the previous level has been fully distributed; (ii) any amounts paid to a shareholder from the incorporation of the Company up to that date, by way of dividends and/or interests payments, repayment of shareholders' loans which may from time to time be entered into by the Company, redemption of shares or in any other applicable manner, have to be taken into account for the purpose of determining whether the previous level has been fully distributed:

A. First, any distributable proceeds shall be allocated 85.1439% to the holders of Ordinary Shares A, 14.7075% to the holders of Ordinary Shares B and 0.1486% to the holders of Ordinary Shares C until they have been respectively returned the full amount of EURO 18,340,000.00 to Ordinary Shares A, of EURO 3,168,000.00 to Ordinary Shares B and of EURO 32,000.00 to Ordinary Shares C, plus any eventual amount invested and/or paid-in in the Company by each class of shareholders at any time after the date of April 17, 2013, at any title (included any share premium, shareholders' loan which may from time to time be entered into by the Company and/or any "quasi-equity" instruments which may from time to time be issued by the Company) (the "Ordinary Share Amount A" the "Ordinary Share Amount B" and the "Ordinary Share Amount C" respectively and the "Ordinary Share Amount" collectively);

B. Second, any further distributable proceeds shall be allocated to the holders of Preferred Shares, if any, until they have been returned the full amount of EURO 31,842.00 plus any eventual amount invested and/or paid-in in the Company at any time after the date of April 17, 2013, at any title (included any share premium, shareholders' loan which may from time to time be entered into by the Company and/or any "quasi-equity" instruments which may from time to time be issued by the Company) (the "Preferred Share Amount");

C. Third, any further distributable proceeds shall be allocated 85.1439% to the holders of Ordinary Shares A, 14.7075% to the holders of Ordinary Shares B and 0.1486% to the holders of Ordinary Shares C until collectively the holders of Ordinary Shares A, Ordinary Shares B and Ordinary Shares C have received taking into consideration any amount distributed under A) and C) a total amount of one point sixty five times (1.65 times) of the Ordinary Share Amount, each time as computed as of the date the distributable proceeds distribution is resolved;

D. Fourth, any further distributable proceeds shall be allocated 85.1439% to the holders of Ordinary Shares A and 14.8561% to the holders of Ordinary Shares C until the holders of Ordinary Shares C have received taking into consideration any amount distributed under C) and D) a total amount of ten percent (10%) of the proceeds distributed to the Ordinary Share B under C), each time as computed as of the date the distributable proceeds distribution is resolved;

E. Fifth, any further distributable proceeds shall be allocated 85.1439% to the holders of Ordinary Shares A, 13.2368% to the holders of Ordinary Shares B and 1.6193% to the holders of Ordinary Shares C until the holders of Ordinary Shares A have received taking into consideration any amount distributed under A) to E) a total amount of 2.0 times (two point zero times) of the Ordinary Share Amount A, each time as computed as of the date the distributable proceeds distribution is resolved;

F. Sixth, the further remaining distributable proceeds shall be allocated to the holders of Preferred Shares, if any, until they have received, taking into consideration any amount distributed under B) and F), an amount equal to 3.75% of the sum of proceeds distributed under points A) to F) included);

G. Seventh, any further remaining distributable proceeds shall be allocated 81.9510% to the holders of Ordinary Shares A, 12.7404% to the holders of Ordinary Shares B, 1.5586% to the holders of Ordinary Shares C and 3.7500% to the holders of Preferred Shares, if any, until the holders of Ordinary Shares A have obtained adding up the amount received under points A) to G) a total amount equal to 2.5 times (two point five times) the Ordinary Share Amount A, each time as computed as of the date the distributable proceeds distribution is resolved;

H. Eight, any remaining distributable proceeds shall be entirely allocated to the holders of Preferred Shares, if any, until the holders of Preferred Shares, if any, shall have received, taking into consideration any distribution from B) to H) an amount equal to 5.3% of the sum of proceeds distributed under point A), to H) included);

I. Ninth, any further remaining distributable proceeds shall be allocated 80.6313% to the holders of Ordinary Shares A, 12.5352% to the holders of Ordinary Shares B, 1.5355% to the holders of Ordinary Shares C of and 5.300% to the holders of Preferred Shares, if any, until the holders of Ordinary Shares A have obtained adding up the amount received under points A) to I) a total amount equal to 3.0 times (three point zero times) the Ordinary Share Amount A, each time as computed as of the date the distributable proceeds distribution is resolved;

J. Tenth, any remaining distributable proceeds shall be entirely allocated to the holders of Preferred Shares, if any, until the holders of Preferred Shares if any, have received, taking into consideration any distribution under B) to J) an amount equal to 6.7500% of the sum of proceeds distributed under point A) to J) included);

K. Eleventh, once point J. is satisfied, any further remaining distributable proceeds shall be allocated 79.3967% of to the holders of Ordinary Shares A, 12.3433% to the holders of Ordinary Shares B, 1.5100% to the holders of Ordinary Shares C of and 6.7500% to the holders of Preferred Shares if any.

34.4 At any date after December 31<sup>st</sup>, 2014 in which the general meeting of shareholders of the Company resolves, after December 31<sup>st</sup>, 2014, by a simple majority of the vote cast, to make dividend distributions or any form of profit allocation drawn from net profits and from available reserves, including share premium, the amount allocated to this effect shall be distributed in the following order of priority, provided that (i) a distribution at one level of the waterfall may only be made if the previous level has been fully distributed; (ii) any amounts paid to a shareholder from the incorporation of the Company up to that date, by way of dividends and/or interests payments, repayment of shareholders' loans which may from time to time be entered into by the Company, redemption of shares or in any other applicable manner, have to be taken into account for the purpose of determining whether the previous level has been fully distributed:

A. First, any distributable proceeds shall be allocated 85.0182% to the holders of Ordinary Shares A, 14.6858% to the holders of Ordinary Shares B, 0.1483% to the holders of Ordinary Shares C and 0.1476% to the holders of Preferred Shares if any, until they have been respectively returned the full amount of EURO 18,340,000.00 to Ordinary Shares A, of EURO 3,168,000.00 to Ordinary Shares B and of EURO 32,000.00 to Ordinary Shares C and of EURO 31,842.00 to Preferred Shares, if any, plus any eventual amount invested and/or paid-in in the Company by each class of shareholders at any time after the date of April 17, 2013, at any title (included any share premium, shareholders' loan which may from time to time be entered into by the Company and/or any "quasi-equity" instruments which may from time to time be issued by the Company) (the "Ordinary Share Amount A", the "Ordinary Share Amount B", the "Ordinary Share Amount C" and the "Preferred Share Amount");

B. Second, any further distributable proceeds shall be allocated 85.0182% to the holders of Ordinary Shares A, 14.6858% to the holders of Ordinary Shares B and 0.1483% to the holders of Ordinary Shares C and 0.1476% to the holders of Preferred Shares, if any, until the holder of Ordinary Shares A have received taking into consideration any amount distributed under A) and B) a total amount of one point sixty five times (1.65 times) of the Ordinary Share Amount A, each time as computed as of the date the distributable proceeds distribution is resolved;

C. Third, any further distributable proceeds shall be allocated 85.0182% to the holders of Ordinary Shares A, 14.8342% to the holders of Ordinary Shares C and 0.1476% to the holders of Preferred Shares if any, until the holders of Ordinary Shares C have received taking into consideration any amount distributed under B) to C) a total amount of fifteen percent (10%) of the proceeds distributed to the Ordinary Share B under B), each time as computed as of the date the distributable proceeds distribution is resolved;

D. Fourth any further remaining distributable proceeds shall be allocated 85.0182% to the holders of Ordinary Shares A, 13.2172% to the holders of Ordinary Shares B, 1.6169% to the holders of Ordinary Shares C and 0.1476% to the holders of Preferred Shares, if any.

Subject to the conditions fixed by the Laws and in compliance with the foregoing provisions, the Board of Directors may pay out an advance payment on dividends to the shareholders. The Board of Directors fixes the amount and the date of payment of any such advance payment; the relevant resolutions shall be adopted by a simple majority of the votes cast.

For the avoidance of doubt, the provisions of this article shall be applicable mutatis mutandis to any form of profit allocation including but not limited to, liquidation or redemption of shares."

#### *Estimate of costs*

The expenses, costs, fees and outgoing of any kind whatsoever borne by the Company, as a result of the presently stated resolutions, are evaluated at approximately one thousand six hundred euro (EUR 1,600).

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, duly represented, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing parties, they signed together with us - the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatorze, le treize octobre.

Par devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de «New Finder S.A.» en liquidation, une société anonyme luxembourgeoise, ayant son siège social sis au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxem-



bourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 133.981, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, le 31 octobre 2007, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 3010 du 28 décembre 2007 et modifié pour la dernière fois par un acte notarié du 14 mai 2013, reçu par Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 1692 du 15 juillet 2013 (la «Société»).

L'assemblée est présidée par Madame Corinne PETIT employée, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le président nomme comme secrétaire Madame Marilyn KRECKE, employée, avec même adresse professionnelle et l'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Gianpiero SADDI, employé, avec même adresse professionnelle.

Le bureau ainsi constitué, le président déclare et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I. Les actionnaires de la Société (les «Actionnaires») sont présents ou représentés et le nombre d'actions détenues par les Actionnaires est inscrit sur une liste de présence. Cette liste et les procurations signées par les comparants et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. L'assemblée d'Actionnaires ici présente a été convoquée par courrier avec accusé de réception le 3 Octobre 2014, adressé à tous les Actionnaires, car toutes les actions émises par la Société ont la forme nominative.

La preuve de la convocation a été remise au bureau.

III. Il ressort de cette liste de présence que:

(i) les huit millions (8.000.000) d'actions ordinaires de classe A avec une valeur nominale de un euro (1 EUR) chacune (les «Actions ordinaires A»),

(ii) les un million six cent trente-cinq mille quatre cent quatre-vingt (1.635.480) actions ordinaires de classe B avec une valeur nominale de un euro (1 EUR) chacune (les «Actions ordinaires B»),

(iii) les seize mille cinq cent vingt (16.520) actions rachetables ordinaires de classe C avec une valeur nominale de un euro (1 EUR) chacune (les «Actions Ordinaires C») et

(iv) les douze mille deux cents (12.200) actions privilégiées rachetables avec une valeur nominale de un euro (1 EUR) chacune (les «Actions Privilégiées»), rachetables conformément aux statuts (les «Statuts») et à la Loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle qu'amendée (la «Loi»),

représentant l'intégralité du capital de la Société de neuf millions six cent soixante-quatre mille deux cents euros (9.664.200 EUR) sont représentées, de sorte que l'assemblée peut se prononcer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour dont les Actionnaires ont été préalablement informés.

IV. L'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire est le suivant:

#### *Ordre du jour*

1. Rachat par la Société des douze mille deux cents (12.200) Actions Privilégiées au prix de rachat de 18,636755 EUR (dix-huit Euros virgule six trois six sept cinq cinq) par action;

2. Annulation immédiate des douze mille deux cents (12.200) Actions Privilégiées et réduction subséquente du capital de la Société pour un montant de douze mille deux cents Euros (12.200 EUR);

3. Modification des Statuts de la Société en accord avec la résolution ci-dessus; et

4. Divers.

Suite à l'approbation par les Actionnaires de ce qui précède, les résolutions suivantes ont été adoptées:

#### *Première résolution*

Il est unanimement décidé que la Société rachète les douze mille deux cents (12.200) Actions Privilégiées représentant la totalité des Actions Privilégiées (le «Rachat des Actions») et que tout droit de préemption que pourrait détenir tout Actionnaire en application de l'article sept (7) des statuts de la Société est écarté par la présente.

Le Rachat des Actions est effectué pour un prix global de rachat d'un montant de 227.368,41 EUR (deux cent vingt-sept mille trois cent soixante-huit euros et quarante et un centimes) (le «Prix du Rachat»), soit 18,636755 EUR (dix-huit virgule six trois six sept cinq cinq euros) par action rachetée, calculé conformément à l'article six (6) des Statuts. Il est noté qu'un état des comptes intérimaires préparé par le liquidateur démontre l'existence de fonds distribuables suffisants pour le Rachat des Actions et notamment pour le paiement du Prix de Rachat.

#### *Deuxième résolution*

Il est unanimement décidé, en accord avec les dispositions de l'article onze (11) des statuts, d'annuler les Actions Privilégiées avec effet immédiat, suite au Rachat des Actions par la Société comme décrit ci-dessus.

En conséquence de la susdite annulation des Actions Privilégiées, le capital social de la Société sera diminué d'un montant de 12.200 EUR (douze mille deux cents euros).

#### *Troisième résolution*

En conséquence des précédentes résolutions, les Actionnaires décident unanimement de modifier les articles cinq et trente-quatre des statuts de la Société, afin de leur donner la teneur suivante (les autres paragraphes restant inchangés):

« **Art. 5. Capital social.** Le capital émis de la Société est fixé à neuf millions six-cent cinquante-deux mille euros (9.652.000 EUR) représenté par:

- Huit millions (8.000.000) d'actions ordinaires de classe A ayant une valeur nominale de un euro (1 EUR) chacune (les «Actions Ordinaires A»), et

- Un million six-cent trente-cinq mille quatre cent quatre-vingt (1.635.480) actions ordinaires de classe B ayant une valeur nominale de un euro (1 EUR) chacune (les «Actions Ordinaires B»), et

- Seize mille cinq cent vingt (16.520) actions ordinaires de classe C rachetables ayant une valeur nominale de un euro (1 EUR) chacune (les «Actions Ordinaires C») qui sont rachetables conformément aux Statuts de la Société et à la Loi.

Conformément aux statuts, l'assemblée générale des actionnaires peut approuver l'émission d'actions privilégiées rachetables d'une valeur nominale de un euro (1 EUR) chacune (les «Actions Privilégiées»), qui pourront être rachetées conformément aux Statuts et à la Loi.

Pour éviter toute confusion, toute référence aux «actions» dans les Statuts doit être considérée comme une référence aux Actions Ordinaires A, Actions Ordinaires B, Actions Ordinaires C et aux Actions Privilégiées. Pour éviter toute confusion, toute référence aux «actions ordinaires» doit être considérée comme une référence aux trois catégories d'actions ordinaires (c'est-à-dire les Actions Ordinaires A, les Actions Ordinaires B, les Actions Ordinaires C collectivement).

Le capital autorisé de la Société est fixé à dix millions d'euros (10.000.000 EUR) divisé en dix millions (10.000.000) d'Actions Ordinaires d'une valeur nominale de un euro (1 EUR) chacune.

Le Conseil d'Administration est autorisé à et a pouvoir pour (i) réaliser toute augmentation du capital social dans les limites du capital autorisé en une ou plusieurs tranches successives, par l'émission de nouvelles actions, avec ou sans prime d'émission, contre tout paiement en espèces ou en nature, suite à l'exercice des droits de souscription et/ou de conversion accordés par le Conseil d'Administration selon les conditions de bons de souscription (pouvant être attachés ou séparés d'actions, d'obligations ou d'autres instruments similaires), obligations convertibles, ou d'autres instruments similaires émis de temps en temps par la Société, par conversion de créances ou de toute autre manière; (ii) émettre tous droits sous toute forme selon les conditions de bons de souscription (pouvant être attachés ou séparés d'actions, d'obligations ou d'autres instruments similaires), obligations convertibles, ou d'autres instruments similaires donnant droit à la souscription de telles actions (iii) déterminer le lieu et la date d'émission des émissions successives, le prix d'émission, les conditions générales de souscription et de libération des nouvelles actions; et (iii) supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires lors d'émissions d'actions contre paiement en espèces.

Cette autorisation est valable pendant une période de cinq (5) ans à partir de la date de publication du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires de la Société tenue le 11 avril 2008 dans le Mémorial C et elle peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires.

Le Conseil d'Administration peut déléguer à tout agent de la Société dûment autorisé ou à toute autre personne dûment autorisée, les charges d'accepter les souscriptions et de recevoir le paiement des actions représentant tout ou partie des montants de l'augmentation du capital. Après chaque augmentation du capital émis effectuée dans les formes légales requises par le Conseil d'Administration dans les limites du capital autorisé, le présent article sera, en conséquence, ajusté à cette modification.

Un compte de prime d'émission peut être établi sur lequel sera transférée toute prime d'émission payée sur toute action, en plus de sa valeur nominale. L'avoir de ce compte de prime d'émission peut être utilisé pour effectuer le paiement du rachat d'actions que la Société pourrait racheter à ses actionnaires, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour distribuer des dividendes aux actionnaires ou pour affecter des fonds à la réserve légale.<sup>2</sup>

#### « **Art. 34. Répartition des bénéfices.**

34.1. Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé chaque année au moins cinq pour cent (5%) qui devra être alloué à la réserve requise par la loi (la «Réserve Légale»).

Cette affectation à la Réserve Légale cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale s'élève à dix pour cent (10%) du capital émis par la Société.

Après les affectations à la Réserve Légale, l'assemblée générale des actionnaires, à la majorité simple des voix exprimées, devra déterminer comment le solde des bénéfices annuels nets sera réparti, soit en versant tout ou partie du solde à un compte de réserve ou de provision, en le reportant au prochain exercice social, ou en le distribuant avec toutes autres réserves distribuables (y inclus les primes d'émission ou les bénéfices reportés), aux actionnaires.

34.2. A n'importe quelle date avant le 31 décembre 2013 (cette date y compris) où l'assemblée générale des actionnaires de la Société décide, antérieurement à (et jusqu'au) 31 décembre 2013, à la majorité simple des voix exprimées, de faire des distributions de dividendes ou tout autre forme d'affectation de profit à partir des bénéfices nets et des réserves disponibles incluant la prime d'émission, le montant alloué à cet effet sera distribué dans l'ordre suivant de priorité, à condition que (i) une distribution à un niveau de la cascade ne soit effectuée que si le niveau précédent a été entièrement distribué; (ii) les sommes versées à chaque actionnaire par voie de dividendes et/ou de paiements d'intérêts, de remboursement de prêts d'actionnaires qui peuvent ponctuellement être conclus par la Société, de rachat d'actions ou de toute autre façon, soient prises en compte afin de déterminer si le niveau précédent a été entièrement distribué:

A. Premièrement, tout revenu distribuable sera alloué à hauteur de 85,1439 % aux détenteurs d'Actions Ordinaires de classe A, à hauteur de 14,7075 % aux détenteurs d'Actions Ordinaires de classe B et à hauteur de 0,1486 % aux détenteurs d'Actions Ordinaires de classe C jusqu'à ce que les montants respectivement de 18.340.000,00 EURO pour les Actions Ordinaires de classe A, de 3.168.000,00 EURO pour les Actions Ordinaires de classe B et 32.000,00 EURO pour les Actions Ordinaires de classe C, soient complètement remboursés, plus tout montant éventuel investi et/ou versé à la Société par chaque classe d'actionnaires à tout moment après la date du 17 avril 2013 et à n'importe quel titre (incluant toute prime d'émission, tout prêt d'actionnaire qui peut être ponctuellement conclu par la Société et/ou tout instrument de "quasi-capital" qui peut, de temps en temps, être émis par la Société) (le «Montant Ordinaire A», le «Montant Ordinaire B» et le «Montant Ordinaire C» respectivement et le «Montant Ordinaire» collectivement);

B. Deuxièmement, tout revenu distribuable restant sera alloué aux détenteurs d'Actions Privilégiées, s'il en existe, jusqu'à ce que le montant total de 31.84,00 EURO plus tout éventuel montant investi et/ou versé à la Société à n'importe quel titre et/ ou à tout moment après la date du 17 avril 2013 (incluant toute prime d'émission, tout prêt d'actionnaire qui peut être ponctuellement conclu par la Société et/ou tout instrument de "quasi-capital" qui peut, de temps en temps, être émis par la Société) (le «Montant Privilégié»);

C. Troisièmement, tout revenu distribuable restant sera alloué à hauteur de 85,1439 % aux détenteurs d'Actions Ordinaires de classe A, à hauteur de 14,7075 % aux détenteurs d'Actions Ordinaires de classe B, et à hauteur de 0,1486 % aux détenteurs d'Actions Ordinaires de classe C jusqu'à ce que, de manière collective les détenteurs d'Actions Ordinaires A, d'Actions Ordinaires B et d'Actions Ordinaires C aient reçu, en tenant compte de tout montant distribué sous A) et C), un montant total de un virgule soixante-cinq fois (1,65 fois) le Montant Ordinaire, calculé à chaque fois à partir de la date à laquelle la distribution de revenus distribuables a été décidée;

D. Quatrièmement, tout revenu distribuable restant sera alloué à hauteur de 85,1439 % aux détenteurs d'Actions Ordinaires A et à hauteur de 14,8561 % aux détenteurs d'Actions Ordinaires C jusqu'à ce que les détenteurs d'Actions Ordinaires C aient reçu, en tenant compte de tout montant distribué sous C) et D), un montant total de quinze pourcent (15%) de la somme des revenus distribués aux Actions Ordinaires B sous C), chaque fois calculé à partir de la date à laquelle la distribution de revenus distribuables a été décidée;

E. Cinquièmement, tout revenu distribuable restant sera alloué à hauteur de 85,1439 % aux détenteurs d'Actions Ordinaires A, à hauteur de 12,5014 % aux détenteurs d'Actions Ordinaires B, et à hauteur de 2,3547 % aux détenteurs d'Actions Ordinaires C jusqu'à ce que les détenteurs d'Actions Ordinaires A aient reçu, en tenant compte de tout montant distribué sous A) et E), un montant total de deux fois (2,0 fois) le Montant Ordinaire A, chaque fois calculé à partir de la date à laquelle la distribution de revenus distribuables a été décidée;

F. Sixièmement, tout revenu distribuable restant sera alloué aux détenteurs d'Actions Privilégiées, s'il en existe, jusqu'à ce qu'ils aient reçu, en prenant en compte toute distribution sous B), et F), un montant égal à 3,75% de la somme des revenus distribués aux points A) à F inclus);

G. Septièmement, tout revenu distribuable restant sera alloué à hauteur de 81,9510 % aux détenteurs d'Actions Ordinaires de classe A, à hauteur de 12,0326 % aux détenteurs d'Actions Ordinaires de classe B, à hauteur de 2,2664 % aux détenteurs d'Actions Ordinaires de classe C, et à hauteur de 3,7500 % aux détenteurs d'Actions Privilégiées, s'il en existe, jusqu'à ce que les détenteurs d'Actions Ordinaires de classe A aient obtenu, en incluant le montant reçu sous les points A) à G) un montant égal à deux fois et demi (2,5 fois) le Montant Ordinaire A, calculé à chaque fois à partir de la date à laquelle la distribution de revenus distribuables a été décidée;

H. Huitièmement, tout revenu distribuable restant sera entièrement alloué aux détenteurs d'Actions Privilégiées, s'il en existe, jusqu'à ce qu'ils aient reçu, en prenant en compte toute distribution sous B) à H), un montant égal à 5,3% de la somme des revenus distribués aux points A) à H) inclus;

I. Neuvièmement, tout revenu distribuable restant sera alloué à hauteur de 80,6313 % aux détenteurs d'Actions Ordinaires de classe A, à hauteur de 11,8388 % aux détenteurs d'Actions Ordinaires de classe B, à hauteur de 2,2299 % aux détenteurs d'Actions Ordinaires de classe C et à hauteur de 5,300% aux détenteurs d'Actions Privilégiées, s'il en existe, jusqu'à ce que les détenteurs d'Actions Ordinaires de classe A aient obtenu, en incluant le montant reçu sous les points A) à I) un montant égal à trois fois (3,0 fois) le Montant Ordinaire A, calculé à chaque fois à partir de la date à laquelle la distribution de revenus distribuables a été décidée;

J. Dixièmement, tout revenu distribuable restant sera entièrement alloué aux détenteurs d'Actions Privilégiées, s'il en existe, jusqu'à ce qu'ils aient reçu, en prenant en compte toute distribution sous B) à J), un montant égal à 6,7500% de la somme des revenus distribués aux points A) à J) inclus;

K. Onzièmement, une fois le point J satisfait, tout revenu distribuable restant sera alloué à hauteur de 79,3967 % aux détenteurs d'Actions Ordinaires de classe A, à hauteur de 11,6575 % aux détenteurs d'Actions Ordinaires de classe B, à hauteur de 2,1957 % aux détenteurs d'Actions Ordinaires de classe C, et à hauteur de 6,7500% aux détenteurs d'Actions Privilégiées, s'il en existe.

34.3. A n'importe quelle date après le 1<sup>er</sup> janvier 2014 (cette date y compris) où l'assemblée générale des actionnaires de la Société décide, antérieurement au 31 décembre 2014 (et jusqu'à cette date y compris), à la majorité simple des voix exprimées, de faire des distributions de dividendes ou tout autre forme d'affectation de profit à partir des bénéfices nets et des réserves disponibles incluant la prime d'émission, le montant alloué à cet effet sera distribué dans l'ordre suivant de priorité, à condition que (i) une distribution à un niveau de la cascade ne soit effectuée que si le niveau précédent a



été entièrement distribué; (ii) les sommes versées à chaque actionnaire à partir de la constitution de la Société jusqu'à cette date, par voie de dividendes et/ou de paiements d'intérêts, de remboursement de prêts d'actionnaires qui peuvent ponctuellement être conclus par la Société, de rachat d'actions ou de toute autre façon, soient prises en compte afin de déterminer si le niveau précédent a été entièrement distribué:

A. Premièrement, tout revenu distribuable sera alloué à hauteur de 85,1439 % aux détenteurs d'Actions Ordinaires de classe A, à hauteur de 14,7075 % aux détenteurs d'Actions Ordinaires de classe B et à hauteur de 0,1486 % aux détenteurs d'Actions Ordinaires de classe C jusqu'à ce que les montants respectivement de 18.340.000,00 EURO pour les Actions Ordinaires de classe A, de 3.168.000,00 EURO pour les Actions Ordinaires de classe B et 32.000,00 EURO pour les Actions Ordinaires de classe C, soient complètement remboursés, plus tout montant éventuel investi et/ou versé à la Société par chaque classe d'actionnaires à tout moment après la date du 17 avril 2013 et à n'importe quel titre (incluant toute prime d'émission, tout prêt d'actionnaire qui peut être ponctuellement conclu par la Société et/ou tout instrument de "quasi-capital" qui peut, de temps en temps, être émis par la Société) (le «Montant Ordinaire A», le «Montant Ordinaire B» et le «Montant Ordinaire C» respectivement et le «Montant Ordinaire» collectivement);

B. Deuxièmement, tout revenu distribuable restant sera alloué aux détenteurs d'Actions Privilégiées, s'il en existe, jusqu'à ce que le montant total de 31.842,00 EURO plus tout éventuel montant investi et/ou versé à la Société à tout moment après la date du 17 avril 2013 à n'importe quel titre (incluant la prime d'émission, tout prêt d'actionnaire qui peut être ponctuellement conclu par la Société et/ou tout instrument de "quasi-capital" qui peut, de temps en temps, être émis par la Société) (le «Montant Privilégié»);

C. Troisièmement, tout revenu distribuable restant sera alloué à hauteur de 85,1439 % aux détenteurs d'Actions Ordinaires de classe A, à hauteur de 14,7075 % aux détenteurs d'Actions Ordinaires de classe B, et à hauteur de 0,1486 % aux détenteurs d'Actions Ordinaires de classe C jusqu'à ce que, collectivement les détenteurs d'Actions Ordinaires A, d'Actions Ordinaires B et d'Actions Ordinaires C aient reçu, en tenant compte de tout montant distribué sous A) et C), un montant total de un virgule soixante-cinq fois (1,65 fois) le Montant Ordinaire, calculé à chaque fois à partir de la date à laquelle la distribution de revenus distribuables a été décidée;

D. Quatrièmement, tout revenu distribuable restant sera alloué à hauteur de 85,1439 % aux détenteurs d'Actions Ordinaires A et à hauteur de 14,8561 % aux détenteurs d'Actions Ordinaires C jusqu'à ce que les détenteurs d'Actions Ordinaires C aient reçu, en tenant compte de tout montant distribué sous C) et D), un montant total de dix pourcent (10%) de la somme des revenus distribués aux Actions Ordinaires B sous C), chaque fois calculé à partir de la date à laquelle la distribution de revenus distribuables a été décidée;

E. Cinquièmement, tout revenu distribuable restant sera alloué à hauteur de 85,1439 % aux détenteurs d'Actions Ordinaires A, à hauteur de 13,2368 % aux détenteurs d'Actions Ordinaires B, et à hauteur de 1,6193 % aux détenteurs d'Actions Ordinaires C jusqu'à ce que les détenteurs d'Actions Ordinaires A aient reçu, en tenant compte de tout montant distribué sous A) et E), un montant total de deux fois (2,0 fois) le Montant Ordinaire A, chaque fois calculé à partir de la date à laquelle la distribution de revenus distribuables a été décidée;

F. Sixièmement, tout revenu distribuable restant sera alloué aux détenteurs d'Actions Privilégiées, s'il en existe, jusqu'à ce qu'ils aient reçu, en prenant en compte tout montant distribué sous B), et F), un montant égal à 3,75% de la somme des revenus distribués aux points A) à F) inclus;

G. Septièmement, tout revenu distribuable restant sera alloué à hauteur de 81,9510 % aux détenteurs d'Actions Ordinaires de classe A, à hauteur de 12,7404 % aux détenteurs d'Actions Ordinaires de classe B, à hauteur de 1,5586 % aux détenteurs d'Actions Ordinaires de classe C, et à hauteur de 3,7500 % aux détenteurs d'Actions Privilégiées, s'il en existe, jusqu'à ce que les détenteurs d'Actions Ordinaires de classe A aient obtenu, en incluant le montant reçu sous les points A) à G) un montant égal à deux fois et demi (2,5 fois) le Montant Ordinaire A, calculé à chaque fois à partir de la date à laquelle la distribution de revenus distribuables a été décidée;

H. Huitièmement, tout revenu distribuable restant sera entièrement alloué aux détenteurs d'Actions Privilégiées, s'il en existe, jusqu'à ce qu'ils aient reçu, en prenant en compte toute distribution sous B) à H), un montant égal à 5,3% de la somme des revenus distribués aux points A) à H) inclus;

I. Neuvièmement, tout revenu distribuable restant sera alloué à hauteur de 80,6313 % aux détenteurs d'Actions Ordinaires de classe A, à hauteur de 12,5352 % aux détenteurs d'Actions Ordinaires de classe B, à hauteur de 1,5355 % aux détenteurs d'Actions Ordinaires de classe C, à hauteur de 5,300 % aux détenteurs d'Actions Privilégiées, s'il en existe, jusqu'à ce que les détenteurs d'Actions Ordinaires de classe A aient obtenu, en incluant le montant reçu sous les points A) à I) un montant égal à trois fois (3,0 fois) le Montant Ordinaire A, calculé à chaque fois à partir de la date à laquelle la distribution de revenus distribuables a été décidée;

J. Dixièmement, tout revenu distribuable restant sera entièrement alloué aux détenteurs d'Actions Privilégiées, s'il en existe, jusqu'à ce qu'ils aient reçu, en prenant en compte toute distribution sous B) à J), un montant égal à 6,7500% de la somme des revenus distribués aux points A) à J) inclus;

K. Onzièmement, une fois le point J satisfait, tout revenu distribuable restant sera alloué à hauteur de 79,3967 % aux détenteurs d'Actions Ordinaires de classe A, à hauteur de 12,3433 % aux détenteurs d'Actions Ordinaires de classe B, à hauteur de 1,5100 % aux détenteurs d'Actions Ordinaires de classe C, et à hauteur de 6,7500% aux détenteurs d'Actions Privilégiées, s'il en existe.

34.4. A n'importe quelle date après le 31 décembre 2014 où l'assemblée générale des actionnaires de la Société décide, après le 31 décembre 2014, à la majorité simple des voix exprimées, de faire des distributions de dividende ou tout autre forme d'affectation de profit à partir des bénéfices nets et des réserves disponibles incluant la prime d'émission, le montant alloué à cet effet sera distribué dans l'ordre suivant de priorité, à condition que (i) une distribution à un niveau de la cascade ne soit effectuée que si le niveau précédent a été entièrement distribué; (ii) les sommes versées à chaque actionnaire à partir de la constitution de la Société jusqu'à cette date, par voie de dividendes et/ou de paiements d'intérêts, de remboursement de prêts d'actionnaires qui peuvent ponctuellement être conclus par la Société, de rachat d'actions ou de toute autre façon, soient prises en compte afin de déterminer si le niveau précédent a été entièrement distribué:

A. Premièrement, tout revenu distribuable sera alloué à hauteur de 85,0182 % aux détenteurs d'Actions Ordinaires de classe A, à hauteur de 14,6858 % aux détenteurs d'Actions Ordinaires de classe B et à hauteur de 0,1483 % aux détenteurs d'Actions Ordinaires de classe C et à hauteur de 0,1476 % aux détenteurs d'Actions Privilégiées, s'il en existe, jusqu'à ce que les montants respectivement de 18.340.000,00 EURO pour les Actions Ordinaires de classe A, de 3.168.000,00 EURO pour les Actions Ordinaires de classe B et 32.000,00 EURO pour les Actions Ordinaires de classe C, et 31.842,00 EURO pour les d'Actions Privilégiées soient complètement remboursés, plus tout montant éventuel investi et/ou versé à la Société par chaque classe d'actionnaires à tout moment après la date du 17 avril 2013, à n'importe quel titre (incluant toute prime d'émission, tout prêt d'actionnaire qui peut être ponctuellement conclu par la Société et/ou tout instrument de "quasi-capital" qui peut, de temps en temps, être émis par la Société) (le «Montant Ordinaire A», le «Montant Ordinaire B» et le «Montant Ordinaire C» et le «Montant Privilégié»;

B. Deuxièmement, tout revenu distribuable restant sera alloué à hauteur de 85,0182 % aux détenteurs d'Actions Ordinaires A, 14,6858 % aux détenteurs d'Actions Ordinaires B et à hauteur de 0,1483 % aux détenteurs d'Actions Ordinaires C et à hauteur de 0,1476 % aux détenteurs d'Actions Privilégiées, s'il en existe, jusqu'à ce que le détenteur d'Action Ordinaire A ait reçu, en prenant en considération tout montant distribué sous A) et B) un montant total de un virgule soixante-cinq fois (1,65 fois) le Montant Ordinaire A, calculé à chaque fois à partir de la date à laquelle la distribution de revenus distribuables a été décidée

C. Troisièmement, tout revenu distribuable restant sera alloué à hauteur de 85,0182 % aux détenteurs d'Actions Ordinaires de classe A, à hauteur de 14,8342 % aux détenteurs d'Actions Ordinaires de classe C, et à hauteur de 0,1476 % aux détenteurs d'Actions Privilégiées, s'il en existe, jusqu'à ce que les détenteurs d'Actions Ordinaires C aient reçu, en tenant compte de tout montant distribué sous B) à C), un montant total de dix pourcent (10%) du montant distribué aux détenteurs d'Actions Ordinaires de classe B sous B), calculé à chaque fois à partir de la date à laquelle la distribution de revenus distribuables a été décidée;

D. Quatrièmement, tout revenu distribuable restant sera alloué à hauteur de 85,0182 % aux détenteurs d'Actions Ordinaires A et à hauteur de 13,2172 % aux détenteurs d'Actions Ordinaires B, à hauteur de 1,6169 % aux détenteurs d'Actions Ordinaires C et à hauteur de 0,1476 % aux détenteurs d'Actions Privilégiées, s'il en existe.

Sous réserve des conditions fixées par la Loi et conformément aux dispositions précédentes, le Conseil d'Administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes au profit des actionnaires. Le Conseil d'Administration détermine le montant ainsi que la date de paiement de ces acomptes. Ces décisions seront adoptées à la majorité simple des voix.

Afin d'éviter tout doute, les dispositions de cet article seront applicables mutatis mutandis à toute forme d'affectation de profits y compris mais non limité à la liquidation ou rachat d'actions.»

#### *Estimation des coûts*

Les frais, coûts, rémunérations et charges de quelque nature que ce soit, incombant à la Société en raison du présent acte, sont estimés approximativement à mille six cents euros (1.600 EUR).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande de la personne comparante ci-dessus, dûment représentée, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A la demande de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, le texte anglais prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparantes, elles ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: C. Petit, M. Krecké, G. Saggi et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 22 octobre 2014. LAC/2014/49234. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur (signée): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 octobre 2014.

Référence de publication: 2014169279/573.

(140193137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2014.

**LeneLife, Société Anonyme.**

Siège social: L-1148 Luxembourg, 12, rue Jean l'Aveugle.  
R.C.S. Luxembourg B 191.397.

---

**STATUTES**

In the year twelve thousand fourteen, the twentieth day of the month of October;  
Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

**THERE APPEARED:**

“Yotisol Enterprises Limited” a company existing under the laws of Cyprus, having its registered office at CY-1065 Nicosia, Florinis 7, Greg Tower, 6<sup>th</sup> floor (Republic of Cyprus), registered with the Ministry of Commerce, Industry and Tourism, Department of Registrar of Companies and Official Receiver under the number HE 191130,

here represented by Mr. Christian DOSTERT, notary clerk, residing professionally in L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, by virtue of a proxy given under private seal on October 16, 2014.

Such proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing party, represented as aforesaid, has requested the undersigned notary to enact the following articles of incorporation (the Articles) of a company, which they declare to establish as follows:

**Title I. - Denomination, Registered office, Object, Duration,**

**Art. 1.** There is established hereby a société anonyme under the name of LeneLife (the “Company”).

**Art. 2.** The registered office of the corporation is established in the Municipality of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place in the municipality by a decision of the sole director or the board of directors.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activities of the registered office, or with easy communication between the registered office and abroad, the registered office shall be declared to have been transferred abroad provisionally, until the complete cessation of such extraordinary events. Such provisional transfer shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the corporation which is best situated for this purpose under such circumstances.

**Art. 3.** The corporation is established for an unlimited period.

**Art. 4.** The purpose of the Company is to operate restaurants with delivery service and catering business.

The purpose of the Company is to sell its products and related products at points of sales.

Moreover, the company can edit and publish (traditional and electronic) books and provide benefits to training, coaching and counselling in food, health, lifestyle, development and change, as well as showcasing all kinds of pro intellectual properties.

The company may also invest in other companies in the restaurant and catering business.

Within the limits of its activity and of the law, the company can grant mortgage, contract loans, with or without guarantee, and stand security for other persons or companies, within the limits of the concerning legal dispositions.

In a general fashion, the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

**Title II. - Capital, Shares**

**Art. 5.** The subscribed capital of the corporation is fixed at thirty-one thousand Euro (31,000.-EUR) represented by three hundred and ten (310) shares with a par value of one hundred euro (100,-EUR) each.

Shares may be evidenced at the owners' option, in certificates representing single share or in certificates representing two or more shares.

Shares may be issued in registered or bearer form, at the shareholder's option.

The corporation may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

**Title III. - Management**

**Art. 6.** The corporation shall in case there is only one shareholder be managed by a sole director or by a board of directors, or in case there are two or more shareholders, be managed by a board of directors composed of at least three members, being either shareholders or not, who shall be appointed for a term not exceeding six years, by a general meeting of shareholders. The sole director or the board of directors may be reelected and may be removed at any time by a general meeting of shareholders.

The number of directors and their term of office shall be fixed by a general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy on the board of directors, the remaining directors have the right to fill in the vacancy, which decision has to be ratified by the next general meeting.

**Art. 7.** In case a board of directors exists, the board of directors shall elect from among its members a chairman.

A meeting of the board of directors shall be convened at any time upon call by the chairman or at the request of not less than two directors. The board of directors can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented by proxies and provided that at least two directors are physically present. Any decisions by the board of directors shall be adopted by a simple majority. The minutes of the meeting will be signed by all the directors present at the meeting.

One or more directors may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

The board of directors may pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution. Such resolutions can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the board of directors.

**Art. 8.** The sole director or if applicable the board of directors shall have the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object stated in Article 4 hereof.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to a general meeting of shareholders, shall fall within the competence of the board of directors.

The sole director or if applicable the board of directors is authorized to decide and to distribute interim dividends at any time, under the following conditions:

1. The sole director or if applicable the board of directors will prepare interim statement of accounts which are the basis for the distribution of interim dividends;
2. These interim statement of accounts shows that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits as per the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve in accordance with the Law or these Articles.

**Art. 9.** The corporation will be bound towards third parties by the individual signature of the sole director or by the joint signatures of two directors or by the individual signature of the person to whom the daily management of the corporation has been delegated, within such daily management, or by the joint signatures or single signature of any persons to whom signatory power has been delegated by the board but only within the limits of such power pursuant to Article 10 hereof.

**Art. 10.** The board of directors may delegate its powers for the conduct of the daily management of the corporation, to one or more directors, who will be called managing directors. (administrateurs-délégués),

The board of directors may also commit the management of all or part of the affairs of the corporation, to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxyholders. Such proxyholder or manager shall not be required to be a director or a shareholder.

**Art. 11.** Any litigation involving the corporation either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the corporation by the board of directors, represented by its chairman or by a director delegated for such purpose.

#### **Title IV. - Supervision**

**Art. 12.** The corporation shall be supervised by one or more statutory auditors, appointed by a general meeting of shareholders which shall fix their number, remuneration, and their term of office, such office not to exceed six years.

They may be re-elected and removed at any time.

#### **Title V. - General meeting**

**Art. 13.** The annual general meeting of shareholders will be held in the commune of the registered office at the place specified in the convening notices on the 3<sup>rd</sup> Wednesday of May at 05:00 p.m. If such day is a legal holiday, the annual general meeting will be held on the next following business day.

If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have had knowledge of the agenda, the general meeting may take place without previous convening notices. Each share gives the right to one vote.

#### **Title VI. - Accounting year, Allocation of profits**

**Art. 14.** The accounting year of the corporation shall begin on the January 1<sup>st</sup> and shall terminate on the December 31<sup>st</sup> of each year.

**Art. 15.** After deduction of any and all expenses and amortizations of the corporation, the credit balance represents the net profits of the corporation. Of such net profit, five percent (5%) shall be compulsorily appropriated for the legal reserve; such appropriation shall cease when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the capital of the corporation, but shall be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time and for whatever reason, the legal reserve has fallen below the required ten percent (10%) of the capital of the corporation.

The balance of the net profit is at the disposal of the general meeting.

#### **Title VII. - Dissolution, Liquidation**

**Art. 16.** The corporation may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

#### **Title VIII. - General provisions**

**Art. 17.** All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law of August 10<sup>th</sup> 1915 on commercial companies and the amendments thereto.

##### *Transitory provisions*

1. The first business year begins today and ends on December 31<sup>st</sup>, 2015.
2. The first Annual General Meeting will be held in 2016.

##### *Subscription and liberation*

The Articles of the Company having thus been established, the three hundred and ten (310) shares have been subscribed by the appearing party "Yotisol Enterprises Limited", pre-designated and represented as said before, and fully paid-up by the aforesaid subscriber by contribution in cash at the rate of twenty-five percent (25%), so the amount of seven thousand seven hundred and fifty Euro (EUR 7,750.-) is at the disposal of the Company, proof given to the undersigned notary to states it.

##### *Statement*

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed by article 26 of the Companies Act 1915 have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment. Further, the notary executing this deed confirms that these conditions have been observed and further confirms that these Articles comply with the provisions of article 27 of the Companies Act 1915.

##### *Costs*

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be incurred or charged to the Company as a result of its formation, is approximately evaluated to one thousand Euro (1,000,-EUR).

##### *Resolutions taken by the sole shareholder*

The aforementioned appearing party, representing the whole of the subscribed share capital, has adopted the following resolutions as sole shareholder:

1. The number of directors of the Company is set at one (1);
2. The following person is appointed Sole Director for a period ending at the annual general meeting of shareholders of the year 2020:

Mrs. Lene PEDERSEN, M.A., MBA, born on June 5<sup>th</sup>, 1981 in Ringkoebing-Skjern (Denmark), residing at 3 Routstrach L-6992 Oberanven.

3. "A&T Consulting S.A." established and having its registered office at 1, rue des Dahlias L-1411 Luxembourg, inscribed in the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 49.536 has been appointed as statutory auditor for a period ending at the annual general meeting of shareholders of the year 2020.

4. The registered office of the Company is set at 12, rue Jean l'Aveugle L-1148 Luxembourg.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing party and in case of divergences between English and the French versions, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by his surname, name, civil status and residence, the said proxyholder signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille quatorze, le vingtième jour du mois d'octobre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

#### A COMPARU:

“Yotisol Enterprises Limited” une société régie sous les lois de Chypre, ayant son siège social à CY-1065 Nicosie, Florinis 7, Greg Tower, 6<sup>th</sup> floor (République de Chypre), enregistrée auprès du Ministry of Commerce, Industry and Tourism, Department of Registrar of Companies and Official Receiver sous le numéro HE 191130,

ici représentée par Monsieur Christian DOSTERT, clerc de notaire, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 16 octobre 2014.

Laquelle procuration, après avoir été paraphée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour les besoins de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée comme ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser les statuts (ci-après, les Statuts) d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

### **Titre I<sup>er</sup> . Dénomination, Siège social, Objet, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup> .** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de «LenelLife» (ci-après la «Société»)

**Art. 2.** Le siège de la société est établi dans la Commune de Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision de l'administrateur-unique ou du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** Le but de la Société est à exploiter des restaurants avec un service de livraison et un service de traiteur.

Le but de la Société est de vendre ses produits et les produits connexes aux points de vente.

En outre, l'entreprise peut éditer et publier des livres (traditionnels et électroniques) et fournir des avantages à la formation, le coaching et le conseil en alimentation, santé, mode de vie, le développement et le changement, ainsi que mettre en valeur tous les types de propriétés intellectuelles pro.

La société peut également investir dans d'autres sociétés dans le restaurant et un service de traiteur.

Dans les limites de son activité et de la loi, la société pourra accorder hypothèque, contracter des emprunts, avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes ou sociétés, dans les limites des dispositions légales concernant.

D'une manière générale, la Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière, qu'elle jugera utile à la réalisation et au développement de ses fins.

### **Titre II. Capital, Actions**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à trente-et-un mille euros (31.000,-EUR) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euro (100,-EUR) chacune.

Les actions de la Société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

### **Titre III. Administration**

**Art. 6.** La société est administrée en cas d'un actionnaire unique par un administrateur unique ou par un conseil d'administration ou en cas de pluralité d'actionnaires par un conseil d'administration, composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six années, par l'assemblée générale des actionnaires. L'administration unique ou les membres du Conseil peuvent être réélus et révoqués à tout moment par l'assemblée générale.



Le nombre des administrateurs et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la Société. En cas de vacance au sein du conseil d'administration, les administrateurs restants ont le droit provisoirement d'y pourvoir, et, la décision prise sera ratifiée à la prochaine assemblée.

**Art. 7.** En cas d'existence d'un conseil d'administration élira parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs. Le conseil d'administration pourra seulement valablement délibérer et prendre des décisions si la majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations, et si au moins deux administrateurs seront physiquement présents. Toute décision prise par le conseil d'administration sera adoptée à la simple majorité. Les procès-verbaux des réunions seront signés par tous les administrateurs présents à la réunion.

Un ou plusieurs administrateurs peuvent participer par le biais d'une conférence téléphonique ou par tout autre moyen de télécommunication permettant à différentes personnes de participer à la même réunion et de communiquer entre eux. Une telle participation est à considérer comme étant égale à une présence physique. Une telle décision peut être documentée sur un seul document ou sur plusieurs documents ayant le même contenu signé par tous les membres ayant participé à la réunion.

Le Conseil d'administration peut prendre différentes décisions par des résolutions circulaires, si l'approbation est faite par écrit, câble, télégramme, telex, Fax, Email ou tous autres moyens de communication agréés. Une telle décision peut être documentée sur un seul ou plusieurs documents ayant le même contenu signé par tous les membres ayant participé à la réunion.

**Art. 8.** L'administrateur unique ou le cas échéant le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social conformément à l'article 4 ci-dessus.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

L'administrateur unique ou le cas échéant le conseil d'administration est autorisé à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. L'administrateur unique ou le cas échéant le conseil d'administration préparera une situation intérimaires des comptes de la Société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires;

2. Ces comptes intérimaires devront montrer des fonds disponibles suffisants afin de permettre une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la Loi ou les présents statuts.

**Art. 9.** La société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle de l'administrateur unique ou par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou par la signature individuelle de la personne à laquelle la gestion journalière de la Société a été déléguée, dans le cadre de cette gestion journalière, ou par les signatures de toutes personnes à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration, mais seulement dans les limites de ce pouvoir en vertu de l'article 10 des statuts.

**Art. 10.** Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Le conseil d'administration peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs. Le fondé de pouvoir ou le directeur ne doit pas être nécessairement un administrateur ou un actionnaire.

**Art. 11.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

#### **Titre IV. Surveillance**

**Art. 12.** Les opérations de la société seront surveillées par un (1) ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés qui n'ont pas besoin d'être actionnaire. L'assemblée générale des actionnaires désignera les réviseurs d'entreprise agréés et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

#### **Titre V. Assemblée générale**

**Art. 13.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le 3<sup>ème</sup> mercredi du mois de mai à 17.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale aura lieu le premier jour ouvrable suivant.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent qu'ils ont eu connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation préalable. Chaque action donne droit à une voix.

## **Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices**

**Art. 14.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

**Art. 15.** L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième (10%) du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve constitue moins de dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

## **Titre VII. Dissolution, Liquidation**

**Art. 16.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

## **Titre VIII. Dispositions générales**

**Art. 17.** Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

### *Dispositions transitoires:*

- 1.- Le premier exercice social commence aujourd'hui et se terminera le 31 décembre 2015.
- 2.- La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2016.

### *Souscription et libération:*

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les trois cent dix (310) actions ont toutes été souscrites par la comparante «Yotisol Enterprises Limited», pré-désignée et représentée comme dit ci-avant, et entièrement libérées par la prédite souscriptrice moyennant apport en numéraire à raison de vingt-cinq pour cent (25%), de sorte que le montant de sept mille sept cent cinquante euros (7.750,- EUR) est à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été prouvé au notaire instrumentant qui le constate.

### *Déclaration*

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi sur les sociétés de 1915, et en constate expressément l'accomplissement. Il confirme en outre que ces Statuts sont conformes aux dispositions de l'article 27 de la Loi sur les sociétés de 1915.

### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à la somme de mille euros (1.000,- EUR).

### *Résolutions prises par l'actionnaire unique*

La partie comparante pré-mentionnée, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'actionnaire unique:

1. Le nombre d'administrateurs de la Société est fixé à un (1)
2. Est nommé administrateur unique de la Société pour une période se terminant à la date de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de l'année 2020:

Madame Lene PEDERSEN, M.A., MBA, né le 5 juin 1981 à Ringkoebing-Skjern (Danemark), demeurant au 3 Routstrach L-6992 Oberanven.

3. «A&T Consulting S.A.» établit et ayant son siège social au 1, rue des Dahlias L-1411 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 49.536 a été nommée commissaire aux comptes pour une période se terminant à l'assemblée générale annuelle des actionnaires de l'année 2020.

5. Le siège social de la société est fixé au 12, rue Jean l'Aveugle L-1148 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante et en cas de distorsions entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, connu du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, ledit mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. DOSTERT, C. WERSANDT.



Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 octobre 2014. LAC/2014/49345. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 30 octobre 2014.

Référence de publication: 2014169189/320.

(140192667) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2014.

**Grove Asset 9 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 190.422.

In the year two thousand and fourteen, on the twelve day of September,  
Before Maître Carlo WERSANDT, notary public residing in Luxembourg, undersigned.

THERE APPEARED:

“GROVE S.À R.L.”, a Luxembourg société à responsabilité limitée with registered office at 2, Rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, in process of registration under the Luxembourg Trade and Companies Register,

here represented by Mrs. Virginie PIERRU, employee, residing professionally at L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, by virtue of one (1) proxy given under private seal on September 12<sup>th</sup>, 2014.

Such proxy, initialled “ne varietur” by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party, represented as aforesaid, has exposed to the undersigned notary to act:

Following a transfer of shares under private agreement dated September 1<sup>st</sup>, 2014, the sole shareholder "GS Lux Management Services S.à r.l" having its registered office at 2, Rue du Fosse L-1536 Luxembourg (RCS Luxembourg B 88.045) transferred the one million two hundred thousand (1,200,000) shares it held in full ownership of the Company to "GROVE S.à r.l." having its registered office at 2, Rue du Fosse L-1536 Luxembourg (in course of registration under the Luxembourg Trade and Companies Register).

The aforesaid transfer of shares will remain attached herein for purposes of registration initialled "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary.

Then, the appearing party, represented as aforesaid, is the sole shareholder (the “Sole Shareholder”) of “Grove Asset 9 S.à r.l. a company incorporated under the laws of Luxembourg with its registered office at 2 rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, incorporated pursuant a deed of Me Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, on August 25<sup>th</sup>, 2014, not yet published at the Memorial C,

in course of registration under the Luxembourg Trade and Companies Register (the “Company”).

The Sole Shareholder, represented as aforesaid, has requested the undersigned notary to draw up the following:

*Agenda:*

1. The amendment of the articles 10 and 13 of the Articles of association of the Company.

After this had been set forth, the Sole Shareholder, representing the entire capital of the Company, has requested the undersigned notary to record the following sole resolution:

*Sole resolution*

The Sole Shareholder decides to amend the article 10 and 13 of the articles of incorporation of the Company, which henceforth shall read as follows:

“ **Art. 10.** The company is managed by one or several Managers, who need not be shareholders.

In case of plurality of Managers, the Managers shall form a board of Managers being the corporate body in charge of the Company’s management and representation. To the extent applicable and where the term “sole Manager” is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the “board of Managers” used in these articles of association shall be read as a reference to the “sole Manager”.

The Managers will be appointed by the general meeting of shareholders with or without limitation of their period of office.

The Shareholders may decide to appoint managers of three different classes, i.e. one or several class A managers, one or several class B managers and one or several class C managers.

The general meeting of shareholders has the power to remove Managers at any time without giving reasons.

The Board of Managers elects among its members a chairman; in the absence of the chairman, another Manager may preside over the meeting, provided that no such chairman or presiding person shall have a casting or second vote.

Any Manager shall be entitled to appoint another Manager as his proxy (by notice in writing to the Board prior to the applicable meeting of the board of Managers) who will be entitled in the absence of his appointor to do all the things which his appointor is authorised or empowered to do and with the same number of votes as his appointor. A Manager who is also a proxyholder shall be entitled, in the absence of his appointor (1) to a separate vote(s) on behalf of his appointor in addition to his own vote(s) and (2) to be counted as part of the quorum of the board of Managers on his own account and in respect of the Manager for whom he is the proxy. To the extent permitted under applicable law, any Manager may represent one or more Manager as their proxy.

Managers of the board of Managers may participate in and hold a meeting using a conference telephone or similar communications equipment by means of which all persons participating in the meeting can hear each other, shall be deemed to be present in person at such meeting, and shall be counted when reckoning a quorum and shall be entitled to vote on matters considered at such meeting.

The Board of Managers convenes upon call by the chairman, or any third party delegated by him or by any Manager, as often as the interest of the company so requires.

The Board of Managers can validly deliberate and act only if the majority of Managers is present or represented.

Resolutions shall be passed with the favourable vote of the majority of Managers present or represented.

Circular resolutions signed by all members of the Board of Managers will be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution.

The resolutions of the Board of Managers will be recorded in minutes signed by all of the members who took part at the deliberation.

Copies or extracts of such minutes to be produced in judicial proceedings or elsewhere will be validly signed by the chairman of the meeting or any two Managers.”

“ **Art. 13.** The Company is bound by the sole signature of any one (1) manager for decisions having a value of an amount of up to ten thousand Pounds Sterling (GBP 10,000.-).

For decisions having a value of an amount over ten thousand Pounds Sterling (GBP 10,000.-), the company is bound by the joint signature of at least two (2) managers.”

#### Costs

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed approximately to eight hundred Euro (EUR 800.-).

WHEREOF, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing parties signed together with the notary the present deed.

#### Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le douze septembre.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

#### A COMPARU:

«GROVE S.à r.l.», une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg,

ici représenté par Mme Virginie PIERRU, employée, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, en vertu d'une (1) procuration donnée sous seing privé en date du 12 septembre 2014.

Laquelle procuration, après paraphée «ne varietur» par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour les besoins de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme ci-avant, a exposé au notaire instrumentant ce qui suit:

Suivant une cession de parts sociales sous seing privé en date du 1<sup>er</sup> septembre 2014, l'associée unique "GS Lux Management Services S.à r.l." ayant son siège social au 2, Rue du Fossé L-1536 Luxembourg (RCS Luxembourg B 88.045) a cédé les un million deux cent mille (1.200.000) parts sociales qu'elle détenait en pleine propriété dans la Société à "GROVE S.à r.l." ayant son siège social au 2, Rue du Fossé L-1536 Luxembourg (en cours d'immatriculation près du RCSL).

La prédite cession de parts sociales restera annexée aux présentes pour les besoins de l'enregistrement après avoir été paraphées "ne varietur" par la mandataire de la comparante et par le notaire instrumentant.

La partie comparante, représentée comme ci-avant, est la seule et unique associé (l'«Associée Unique») de «Grove Asset 9 S.à r.l.», ayant son siège social au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Me Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 25 août 2014,

en cours de publication au Mémorial C, en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (la «Société»).

L'Associée Unique, représentée comme ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

#### *Agenda:*

1. La modification des articles 10 et 13 des statuts de la Société.

Ceci ayant été exposé, l'Associée Unique, représentant l'intégralité du capital de la Société, a requis le notaire instrumentaire de prendre acte de l'unique résolution suivante.

#### *Unique résolution*

L'Associée Unique décide de modifier les articles 10 et 13 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

“ **Art. 10.** La société est administrée par un ou plusieurs Gérants, associés ou non.

En cas de pluralité de Gérants, les Gérants constituent un Conseil de Gérance, étant l'organe chargé de la gérance et de la représentation de la société. Dans la mesure où le terme «Gérant unique» n'est pas expressément mentionné dans les présents statuts, une référence au «Conseil de Gérance» utilisée dans les présents statuts doit être lue comme une référence au «Gérant unique».

Les Gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés, pour une durée limitée ou sans limitation de durée.

Les associés peuvent décider de nommer des Gérants de différentes classes, à savoir un ou plusieurs Gérants de classe A, un ou plusieurs Gérants de classe B et un ou plusieurs Gérants de classe C.

L'assemblée générale des associés peut révoquer les Gérants à tout moment, avec ou sans motif.

Le Conseil de Gérance désigne parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un autre Gérant présent, étant entendu que le président ou Gérant présidant le Conseil de Gérance n'aura point de voix prépondérante ni de deuxième voix.

Chaque Gérant peut désigner un autre Gérant en tant que représentant (par notice écrite préalablement adressée au Conseil de Gérance avant la réunion du Conseil de Gérance en question) qui pourra, en l'absence de son mandant, faire toute chose que son mandant est autorisé ou habilité à faire et ce avec le même nombre de voix que son mandant. Un Gérant qui est également un représentant peut, en l'absence de son mandant, (1) séparer le(s) vote(s) donné(s) au nom de son mandant de son/ses vote(s) et (2) être comptabilisé, en son nom et au nom de son mandant, dans le quorum du Conseil de Gérance. Dans la limite permise par la loi applicable, chaque Gérant peut représenter un ou plusieurs Gérant en tant que représentant.

Les Gérants du Conseil de Gérance peuvent tenir et participer à une réunion par voie de conférence téléphonique ou tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler et sera considéré comme étant présent en personne à cette réunion et sera pris en compte pour le calcul du quorum et autorisé à voter sur les matières traitées à cette réunion.

Le Conseil de Gérance se réunit sur la convocation du président, ou tout tiers délégué par lui ou par n'importe lequel de ses Gérants, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige.

Le Conseil de Gérance ne peut délibérer et agir que si une majorité de Gérants sont présents ou représentés.

Les Résolutions seront adoptées si elles ont été prises à la majorité des votes des membres présents soit en personne soit par mandataire à telle réunion.

Les résolutions circulaires signées par tous les membres du Conseil de Gérance seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion valablement convoquée avait été tenue. Ces signatures pourront être apposées sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique.

Les résolutions du Conseil de Gérance seront enregistrées sur un procès-verbal signé par tous les membres qui ont participé à la réunion.

Des copies ou extraits de ce procès-verbal à produire lors d'une procédure judiciaire ou ailleurs seront valablement signés par le Président de la réunion ou par deux Gérants.»

« **Art. 13.** La société est engagée par la seule signature d'un (1) gérant pour toute décision ayant une valeur jusqu'à un montant de dix mille Livre Sterling (GBP 10.000.-).

Concernant les décisions ayant une valeur supérieure à dix mille Livres Sterling (GBP 10.000.-), la société est engagée par les signatures conjointes d'au moins deux (2) gérants.»

#### *Frais*

Les coûts, dépenses, rémunérations ou charges de toute sorte qui devront être supportés par la Société en raison du présent acte sont estimés approximativement à huit cents euros (800,- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui parle et comprend l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; sur demande de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: V. PIERRU, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 17 septembre 2014. LAC/2014/43044. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 22 octobre 2014.

Référence de publication: 2014167091/170.

(140190654) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2014.

### **MIS Nominees (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 191.460.

#### — STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the fifteenth day of October.

Before Us Me Cosita DELVAUX, notary residing in Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned,

THERE APPEARED:

Multrees Investor Services Limited, with registered office at Scandinavian House, 2 Cannon Street, London, EC2M 6XX and registered under number 7225386,

here represented by Mr Christophe JASICA, employee in Howald,

by virtue of a proxy given under private seal; such proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing person, represented as said before, has requested the officiating notary to document the deed of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which it deems to incorporate herewith and the articles of association of which are established as follows:

#### **I. Name - Registered office - Object - Duration**

**Art. 1. Name.** There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name "MIS Nominees (Luxembourg) S.à r.l." (the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), as well as by the present articles of association (the Articles).

#### **Art. 2. Registered office.**

2.1 The registered office of the Company is established in the municipality of Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg). It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single partner or the general meeting of partners adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2 Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

#### **Art. 3. Object.**

3.1 The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg companies and foreign companies and all other forms of investments, the acquisition by purchase, subscription, or in any other

manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stocks, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, as well as the management, control and development of such participations.

3.2 The Company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises in Luxembourg and abroad and may render them every assistance whether by way of loans, guarantees or otherwise.

3.3 The Company may lend and borrow with or without interests in any form and proceed to the issuance of bonds and debentures.

3.4 The Company may carry out any other securities, financial, industrial or commercial activity, directly or indirectly connected with its objects and maintain a commercial establishment open to the public. Moreover, the Company may pledge its assets for the benefit of its associates/shareholders. It may also conduct all real estate transactions, such as buying, selling, renting, development and management of real estate.

3.5 The object and purpose will be as a nominee entity, holding third party assets as part of the overall Multrees Investor Services Limited safe custody services - dépositaire.

3.6 The Company may in general take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

#### **Art. 4. Duration.**

4.1 The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the partners.

## **II. Capital - Shares**

#### **Art. 5. Capital.**

5.1 The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-), represented by one hundred twentyfive (125) shares with a par value of one hundred Euros (EUR 100.-) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2 The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single partner or, as the case may be, by the general meeting of partners, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

#### **Art. 6. Shares.**

6.1 Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2 Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3 Shares are freely transferable among partners or, if there is no more than one partner, to third parties.

In case of plurality of partners, the transfer of shares to non-partners is subject to the prior approval of the general meeting of partners representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4 A partners' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each partner who so requests.

## **III. Management - Representation**

#### **Art. 7. Board of managers.**

7.1 The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be partner(s).

7.2 The members of the board might be split in two categories, respectively denominated "Category A Managers" and "Category B Managers".

7.3 The managers may be dismissed ad nutum.

#### **Art. 8. Powers of the board of managers.**

8.1 All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2 Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either partners or not, by the manager, or if there are more than one manager, by any manager of the Company.

#### **Art. 9. Procedure.**

9.1 The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2 Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3 No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5 The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented and, to the extent Category A Managers and Category B Managers were appointed, at least one Category A Manager and one Category B Manager must be present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast and, if the board of managers is composed of Category A Managers and Category B Managers such resolutions must be approved by at least one Category A Manager and one Category B Manager. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6 Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7 Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

#### **Art. 10. Representation.**

10.1 The Company shall be bound towards third parties in all matters by the single signature of its sole manager and by the joint signature of two managers in the case of a plurality of managers.

10.2 If the general meeting of partners decides to create two categories of managers (category A and category B), the Company will be bound by the joint signature of any A Manager together with any B Manager.

10.3 The Company shall further be bound by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

#### **Art. 11. Liability of the managers.**

The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

### **IV. General meetings of partners**

#### **Art. 12. Powers and voting rights.**

12.1 The single partner assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of partners.

12.2 Each partner has voting rights commensurate to its shareholding.

12.3 Each partner may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of partners.

#### **Art. 13. Form - Quorum - Majority.**

13.1 If there are not more than twenty-five partners, the decisions of the partners may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the partners in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The partners shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the partners may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2 Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

13.3 However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarters of the Company's share capital.

### **V. Annual accounts - Allocation of profits**

#### **Art. 14. Accounting Year.**

14.1 The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first December of each year.



14.2 Each year, with reference to the end of the Company's accounting year, the Company's accounts are established and the manager or, in case there is a plurality of managers, the board of managers shall prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

14.3 Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

#### **Art. 15. Allocation of Profits.**

15.1 The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2 Notwithstanding the preceding provisions, the Board of Managers may decide to pay interim dividends to the Shareholders before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned shall be reimbursed by the Shareholders.

### **VI. Dissolution - Liquidation**

#### **Art. 16. Dissolution - Liquidation.**

16.1 In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be partners, appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the partner(s) or by Law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

16.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the partner or, in the case of a plurality of partners, the partners in proportion to the shares held by each partner in the Company.

### **VII. General provision**

**Art. 17. General provision.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

#### *Transitory disposition*

The first financial year runs from the date of incorporation and ends on the 31<sup>st</sup> of December 2014.

#### *Subscription and payment*

The Articles thus having been established, the one hundred twenty-five (125) shares have been subscribed by the sole shareholder, Multrees Investor Services Limited, above named and represented as said before, and fully paid up by the aforesaid subscriber by payment in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) is from this day on at the free disposal of the Company, as it has been proved to the officiating notary by a bank certificate, who states it expressly.

#### *Resolutions taken by the sole shareholder*

The aforementioned appearing party, representing the whole of the subscribed share capital, has adopted the following resolutions as sole shareholder:

1 The registered office is established in L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

2. The following persons are appointed as managers of the Company for a period of two years:

- Mrs. Vanessa TIMMERMANS, born in Messancy (Belgium), on 25 July 1986, professionally in L-2370 Howald, 4, rue Peternelchen;

- Mr. Eric LECLERC, born in Luxembourg, on April 4, 1967, residing professionally in L-2370 Howald, 4, rue Peternelchen; and

- Mr. Christophe JASICA, born in Rocourt (Belgium), on January 23, 1976, residing professionally in L-2370 Howald, 4, rue Peternelchen.

#### *Costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately one thousand three hundred Euros.

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder has signed with Us, the notary, the present deed.

### Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le quinze octobre;

Pardevant Nous Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), sous-signée;

#### A COMPARU:

Multrees Investor Services Limited, ayant son siège social au Scandinavian House, 2 Cannon Street, Londres, EC2M 6XX, enregistrée sous le numéro 7225386,

ici représentée par Monsieur Christophe JASICA, employée à Howald,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter l'acte de constitution d'une société à responsabilité limitée, qu'il déclare constituer par les présentes et dont les statuts sont établis comme suit:

### I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

**Art. 1<sup>er</sup> . Dénomination.** Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination "MIS Nominees (Luxembourg) S.à r.l." (la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents statuts (les Statuts).

#### **Art. 2. Siège social.**

2.1 Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg). Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2 Il peut être créé par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui restera une société luxembourgeoise.

#### **Art. 3. Objet social.**

3.1 La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

3.2 La Société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger et leur prêter concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

3.3 La Société peut prêter ou emprunter sous toutes les formes, avec ou sans intérêts et procéder à l'émission d'obligations.

3.4 La Société peut réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public. Elle peut également donner ses avoirs en gage, dans l'intérêt de ses associés/actionnaires. Elle pourra également faire toutes les opérations immobilières, telles que l'achat, la vente, la location, l'exploitation et la gestion d'immeubles.

3.5 L'objet social sera d'agir comme représentant légal dans la détention d'actifs appartenant à des tiers dans le cadre des services globaux de dépositaire proposés par Multrees Investor Services Limited.

3.6 D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.



**Art. 4. Durée.**

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

**II. Capital - Parts sociales****Art. 5. Capital.**

5.1 Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2 Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

**Art. 6. Parts sociales.**

6.1 Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2 Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3 Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4 Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.

**III. Gestion - Représentation****Art. 7. Conseil de gérance.**

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, lesquels ne sont pas nécessairement des associés et qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un Conseil de gérance.

7.2 Les membres du Conseil peuvent ou non être répartis en deux catégories, nommés respectivement "Gérants de catégorie A" et "Gérants de catégorie B".

7.3 Les gérants sont révocables ad nutum.

**Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.**

8.1 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.

8.2 Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par tout gérant.

**Art. 9. Procédure.**

9.1 Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2 Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3 La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

9.4 Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5 Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée et, si des Gérants de catégorie A et des Gérants de catégorie B ont été nommés, que si au moins un Gérant de catégorie A et un Gérant de catégorie B sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés et, si des Gérants de catégorie A et des Gérants de catégorie B ont été nommés, ces résolutions ont été approuvées par au moins un Gérant de catégorie A et un gérant

de catégorie B. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6 Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7 Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

#### **Art. 10. Représentation.**

10.1 La Société sera engagée, en tout circonstance, vis-à-vis des tiers par la seule signature du gérant unique et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants.

10.2 Dans l'éventualité où deux catégories de Gérants sont créées (Gérant de catégorie A et Gérant de catégorie B), la Société sera engagée par la signature conjointe d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B.

10.3 La Société sera aussi engagée par la signature conjointe ou unique de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

**Art. 11. Responsabilités des gérants.** Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

### **IV. Assemblée Générale des associés**

#### **Art. 12. Pouvoirs et droits de vote.**

12.1 L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2 Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3 Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

#### **Art. 13. Forme - Quorum - Majorité.**

13.1 Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

13.2 Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3 Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

### **V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices**

#### **Art. 14. Exercice social.**

14.1 L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de chaque année.

14.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Sociétés sont arrêtés et le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

14.3 Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

#### **Art. 15. Affectation des bénéfices.**

15.1 Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2 Nonobstant les dispositions précédentes, le Conseil de Gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires aux Associés avant la fin de l'exercice social sur la base d'un état de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi ou selon ces Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursées par les Associés.

## VI. Dissolution - Liquidation

### Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1 En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la Loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2 Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

## VII. Disposition générale

**Art. 17. Loi applicable.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2014.

### *Souscription et libération*

Les Statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les cent vingt-cinq (125) parts sociales ont été souscrites par l'associé unique, Multrees Investor Services Limited, préqualifiée et représentée comme dit ci-avant, et libérées entièrement par le souscripteur prêté moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été prouvé au notaire instrumentant par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

### *Résolutions prises par l'associée unique*

La partie comparante pré-mentionnée, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'associé unique:

1. Le siège social est établi à L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
2. Les personnes suivantes sont nommées comme gérants de la Société pour une durée indéterminée:
  - Madame Vanessa TIMMERMANS, née à Messancy, le 25 juillet 1986, demeurant professionnellement à L-2370 Howald, 4, rue Peternelchen;
  - Monsieur Eric LECLERC, né à Luxembourg, le 4 avril 1967, demeurant professionnellement à L-2370 Howald, 4, rue Peternelchen; et
  - Mr. Christophe JASICA, né à Rocourt (Belgique), le 23 janvier 1976, demeurant professionnellement à L-2370 Howald, 4, rue Peternelchen.

### *Frais*

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de mille trois cents euros.

### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. JASICA, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 21 octobre 2014. Relation: LAC/2014/49038. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04 novembre 2014.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2014170559/414.

(140194689) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2014.

**Narl Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulles.

R.C.S. Luxembourg B 191.456.

—  
STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-fourth of October,  
Before Us Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

THERE APPEARED

NARL Acquisitions LLC, is a Limited-Liability Company, incorporated under the laws of Delaware and having its registered office at 2711 Centerville Road, Suite 400 Wilmington, Delaware 19808,

Hereinafter referred to as the "Sole Shareholder",

represented by Ms Sara Lecomte, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy under private seal given by the Shareholder on 17 October 2014.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

**Art. 1.** There is formed a private limited liability company, which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular by the law of August 10<sup>th</sup>, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of association (hereafter the «Articles).

**Art. 2.** The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents. The Company may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs (including shareholders or affiliates).

In general, the Company may carry out any financial, commercial, industrial, personal or real estate transactions, take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes or which are liable to promote their development or extension.

The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds or any other instruments which may be convertible.

**Art. 3.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4.** The Company will have the name «NARL Lux S.à r.l.».

**Art. 5.** The registered office of the Company is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the same municipality by simple decision of the Manager or in case of plurality of Managers, by a decision of the board of Managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

**Art. 6.** The share capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares of 1 Euro (€ 1.-) each.

**Art. 7.** The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 16 of the Articles.

**Art. 8.** Each share entitles the holder thereof to a fraction of the Company's assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

**Art. 9.** Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**Art. 10.** In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

**Art. 11.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

**Art. 12.** The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a Board of Managers composed of Category A and Category B Managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be dismissed ad nutum.

**Art. 13.** In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound in all circumstances by the joint signature of one Category A Manager and one Category B Manager.

**Art. 14.** The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate all or part of his powers to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among managers present at the meeting.

In case of plurality of managers, the board of managers may elect a secretary from among its members.

In case of plurality of managers, written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers, in writing or by telefax or electronic mail (e-mail), at least twenty-four (24) hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency. A meeting of the board of managers can be convened by any manager. This notice may be waived if all the managers are present or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

In case of plurality of managers, a manager may be represented by another member of the board of managers, and a member of the board of managers may represent several managers.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented, including at least the favourable vote of one Category A Manager and one Category B Manager.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meetings.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager(s) showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

**Art. 15.** The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers assumes, by reason of his position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him in the name of the Company.

**Art. 16.** The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three-quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

**Art. 17.** The Company's accounting year starts on the first of January of each year and ends on the thirty-first of December of each year.

**Art. 18.** At the end of each financial year, the Company's accounts are established and the Board of Managers (or the sole manager) prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 19.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit.

An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profit may be distributed to the shareholder(s) in proportion to his/their shareholding in the Company.

**Art. 20.** At the time of winding up the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

**Art. 21.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

#### *Transitory provisions*

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the thirty-first of December 2015.

#### *Subscription - Payment*

The articles of association having thus been established, NARL Acquisitions LLC, prenamed, declared to subscribe to the 12,500 shares and have them fully paid up in nominal value by contribution in cash in the amount of twelve thousand and five hundred Euros (EUR 12,500.-)

All the shares have been entirely paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) is now at the free disposal of the Company, evidence hereof having been given to the undersigned notary.

#### *Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will be borne by the Company as a result of its formation are estimated at one thousand two hundred euros (EUR 1,200.-).

#### *Resolutions of the sole shareholder*

1) The Sole Shareholder resolves to appoint the following persons as managers of the Company for an unlimited period of time:

##### *Category A Managers:*

- Mr. Christophe Mathieu, born on 18 January 1978 in Verviers (Belgium), with professional address at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg;

- Ms. Corine Frérot, born on 25 November 1973 in Brou-sur-Chantereine (France), with professional address at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg; and

##### *Category B Manager:*

- Mr. Harsh Rameshwar, born on 11<sup>th</sup> May 1972 in Jabalpur, (India), with professional address at 1330 Sixth Avenue, Suite 1200, New York 10019, United States of America.

The Company shall be bound in all circumstances by the joint signature of one Category A Manager and one Category B Manager.

2) The Sole Shareholder resolves to fix the address of the Company at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand duchy of Luxembourg.

#### *Déclaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatorze, le vingt-quatre octobre,

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg.

#### **A COMPARU:**

NARL Acquisitions LLC, une Limited Liability Company, constituée sous la loi de Delaware, ayant son siège social au 2711 Centerville Road, Suite 400 Wilmington, Delaware 19808, USA,



(Ci-après «l'Associé Unique»),

ici représenté par Madame Sara Lecomte, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée par l'Associé Unique le 17 octobre 2014.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une Société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»).

**Art. 2.** La Société peut réaliser toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets. Elle peut (par voie de prêts, avances, cautionnement, sûretés ou autres) accorder tout concours aux sociétés ou entités dans lesquelles elle détient une participation, ou bien qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (y compris ses associés ou filiales).

En général, la Société pourra également réaliser toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière, et prendre toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et faire toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission d'obligations ou d'autres instruments qui pourront être convertibles.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société a comme dénomination «NARL Lux S.à r.l.».

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la même commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euro (€ 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale de un Euro (€ 1.-) chacune.

**Art. 7.** Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 16 des présents Statuts.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit pour son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

**Art. 9.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

**Art. 10.** Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

**Art. 11.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un Conseil de Gérance composé de gérants de catégorie A et de gérants de catégorie B. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

**Art. 13.** Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

La Société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B.

**Art. 14.** Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance, peut subdéléguer la totalité ou une partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant sera élu parmi les gérants présents à la réunion.

En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance peut élire un secrétaire parmi ses membres.

En cas de pluralité de gérants, un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants par écrit ou télécopie ou courriel (e-mail), au moins vingt-quatre (24) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence.

Une réunion du conseil de gérance pourra être convoquée par tout gérant. On pourra passer outre cette convocation si tous les gérants sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion individuelle se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

En cas de pluralité de gérants, un gérant peut en représenter un autre au conseil de gérance, et un gérant peut représenter plusieurs gérants.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du Conseil de Gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés, avec au minimum le vote favorable d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil de Gérance.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence call par téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le(s) gérant(s) duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

**Art. 15.** Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

**Art. 16.** L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

**Art. 17.** L'année sociale commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

**Art. 18.** Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le gérant (ou le Conseil de Gérance) prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

**Art. 19.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

**Art. 20.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

**Art. 21.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.



171017

*Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le trente et un décembre 2015.

*Souscription - Libération*

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, NARL Acquisitions LLC précité, déclare souscrire aux douze mille cinq cents (12,500) parts sociales et les libérer entièrement en valeur nominale par apport en numéraire de douze mille cinq cents Euros (EUR 12,500.)

Toutes les parts sociales ont été entièrement et libérées en numéraire de sorte que le montant de 12.500,- Euros se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

*Frais*

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

*Décision des associés*

1. L'associé unique décide de nommer les personnes suivantes en leur qualité respective de gérant de la Société pour une durée indéterminée:

*Gérants de Catégorie A:*

- M. Christophe Mathieu, né le 18 janvier 1978 à Verviers (Belgique), ayant son adresse professionnelle au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg;
- Mme. Corine Frérot, née le 25 novembre 1973 à Brou-sur-Chantereine (France), ayant son adresse professionnelle au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg; et

*Gérant de Catégorie B:*

- M. Harsh Rameshwar, né le 11 mai 1972, à Jabalpur, (Inde), ayant son adresse professionnelle au 1330 Sixth Avenue, Suite 1200, New York 10019, Etats-Unis d'Amérique.

La Société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B.

2. L'associé unique décide de fixer l'adresse du siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg.

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. LECOMTE, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 octobre 2014. Relation: LAC/2014/50128. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPÉDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande.

Luxembourg, le 3 novembre 2014.

Référence de publication: 2014170571/308.

(140194678) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2014.

**I C E S, Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25b, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 191.292.

—  
STATUTS

L'an deux mille quatorze, le neuf octobre.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Mme Virginie PIERRU, clerc de notaire, demeurant professionnellement au 12, rue Jean Engling L-1466 Luxembourg,

agissant en tant que mandataire de M. Jean-Pierre HOFNUNG, administrateur, né le 23 septembre 1939 à Paris (France), demeurant 2 rue Nicolas Welter, L-2740 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 7 octobre 2014.

Laquelle procuration, après avoir été paraphée «ne varietur» par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour les besoins de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme ci-avant, a requis le notaire de dresser acte d'une société anonyme, qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de «I C E S».

Le siège social est établi dans la Commune de Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la Société est illimitée. La Société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

**Art. 2.** La société a pour objet l'activité d'agent commercial, l'assistance, dans le cadre d'entreprises, de particuliers, ou d'organismes sociaux ainsi que toutes prestations de services et conseils en rapport avec cette activité.

En outre, la société pourra exercer toute autre activité commerciale à moins que celle-ci ne soit pas spécialement réglementée.

La Société pourra également réaliser toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations, au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger.

La Société peut notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et droits de propriété intellectuelle de toute origine, et participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise. Elle peut également acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et droits de propriété intellectuelle, les faire mettre en valeur et les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement. La Société peut accorder tout concours (par voie de prêts, avances, garanties, sûretés ou autres) aux sociétés ou entités dans lesquelles elle détient une participation ou qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (notamment par exemple, ses associés ou entités liées).

En général, la Société peut également réaliser toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière, prendre toutes mesures pour sauvegarder ses droits et réaliser toutes opérations, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui favorisent son développement.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de parts sociales et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts, convertibles ou non, et/ou de créances. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société peut en outre nantir, céder, grever de charges ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

**Art. 3.** Le capital social est fixé à trente-et-un mille euros (31.000,-EUR), divisé en trois mille cent (3.100) actions d'une valeur nominale de dix (10, EUR) chacune.

**Art. 4.** Les actions sont nominatives ou au porteur.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La Société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le capital social de la Société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'Assemblée Générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

**Art. 5.** La Société est administrée par un Conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement.

Toutefois tant qu'il n'y aura qu'un seul actionnaire la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre.

**Art. 6.** Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. Le premier président sera désigné par l'assemblée générale. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par écrit, télégramme, télécopie, ou par tout autre moyen de télécommunication informatique agréé.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

**Art. 7.** Toute décision du conseil est prise à la majorité des voix présentes ou représentées. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

**Art. 8.** Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

**Art. 9.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

**Art. 10.** Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société.

**Art. 11.** La société est engagée en toutes circonstances par la signature de l'administrateur unique, par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs.

Tant qu'il n'y aura qu'un seul membre du conseil d'administration la société est engagée en toutes circonstances par sa seule signature.

La signature d'un seul administrateur sera toujours suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

**Art. 12.** La société est surveillée par un commissaire nommé par l'assemblée générale qui fixe sa rémunération. La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Il ne pourra cependant dépasser six années.

**Art. 13.** L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

**Art. 14.** L'assemblée générale annuelle se réunit au siège de la société ou à l'endroit indiqué dans la convocation, le premier mardi du mois de mars à 11 heures. Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

**Art. 15.** Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le commissaire. Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le dixième (1/10) du capital social.

**Art. 16.** Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la loi.

**Art. 17.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

**Art. 18.** Le conseil d'administration établit le bilan et le compte de pertes et profits. Il remet les pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire aux commissaires.

L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges et amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice il est prélevé cinq pour cent pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra avec l'approbation du commissaire aux comptes et sous l'observation des règles y relatives, verser des acomptes sur dividendes.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital, sans que le capital exprimé ne soit réduit.

**Art. 19.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs.

171020

### Disposition générale

**Art. 20.** La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

#### Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

#### Dispositions transitoires

- 1.- Le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2015.
- 2.- La première assemblée générale ordinaire aura lieu en 2016.

#### Souscription et Paiement

Toutes les trois mille cent (3.100) actions ont toutes été souscrites par le comparant Monsieur Jean-Pierre HOFNUNG, prénommé, et entièrement libérées moyennant apport en numéraire à raison de cent pour cent (100%), de sorte que le montant de trente-et-un mille euros (31.000,- EUR) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été prouvé au notaire instrumentant qui le constate.

#### Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

#### Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève approximativement à la somme de neuf cents euros (900,- EUR).

#### Décisions de l'actionnaire unique:

Et immédiatement après la constitution de la société, l'actionnaire unique, représenté comme ci-avant et représentant l'intégralité du capital social, a pris les décisions suivantes:

- 1) L'adresse de la société est fixée au 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.
- 2) Le nombre des administrateurs est fixé à un (1).
- 3) Est nommé administrateur unique de la Société pour une durée de six (6) ans:  
M. Jean-Pierre HOFNUNG, prénommé, lequel pourra valablement engager et représenter la Société par sa signature.
- 3) Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes pour une durée de six (6) ans:

«Fiduciaire BEFAC Expertises-Comptables et Fiscales (Luxembourg) S.à r.l.», ayant son siège social L-2449 Luxembourg, 25A boulevard Royal, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le n° B 45.066.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire du comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le Notaire le présent acte.

Signé: V. PIERRU, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 16 octobre 2014. LAC/2014/48245. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Luxembourg, le 23 octobre 2014.

Référence de publication: 2014167122/156.

(140190454) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2014.

---

**Henderson Property Management Company (Luxembourg) No. 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 125.000,00.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 96.114.

—  
*Extrait des résolutions prises par les Associés de la Société en date du 28 octobre 2014*

Il résulte des résolutions prises par les Associés de la Société en date du 28 octobre 2014 que:

Monsieur James Nicholas Barnard Darkins a démissionné de ses fonctions de gérant de la Société avec effet immédiat.

Monsieur Mark Wood, né le 21 septembre 1962 en Oklahoma, Etats-Unis d'Amérique, demeurant professionnellement au 201 Bishopsgate, EC2M 3AE Londres, Royaume-Uni, est nommé gérant de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance de la Société est désormais composé comme suit:

John Sutherland,

Jeremy Vickerstaff,

Patrick - James Bushnell, et

Mark Wood.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 octobre 2014.

Référence de publication: 2014167817/21.

(140191900) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2014.

### **Iron Mountain BPM International, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1445 Strassen, 1A, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 149.917.

In the year two thousand and fourteen, on the eighteenth day of September.

Before the undersigned, Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

#### THERE APPEARED:

“Iron Mountain Luxembourg S.à r.l.”, a private company having its registered office at 1A, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Registry under number B 128 498,

here represented by Mrs Virginie PIERRU, employee, residing professionally at 12, rue Jean Engling L-1466 Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given on September 17<sup>th</sup>, 2014.

The said power of attorney, after initialled “ne varietur” by the proxy-holder and by the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party, represented as aforesaid, is the sole shareholder (the “Sole Shareholder”) of “Iron Mountain BPM International”, (hereinafter the “Company”) a société à responsabilité limitée incorporated, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, dated December 8<sup>th</sup>, 2009, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 47 dated January 8<sup>th</sup>, 2010,

The articles of association have been amended for the last time on November 15<sup>th</sup>, 2010 pursuant a deed of the undersigned notary, published at the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 111 on January 20<sup>th</sup>, 2011.

and registered with the Luxembourg Trade and Companies Registry under number B 149 917.

The Sole Shareholder, represented as aforesaid, has requested the undersigned notary to act the following resolutions:

#### *First resolution*

The Sole Shareholder resolved to transfer the registered office of the Company from its current address set at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg to 1A, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen, Grand-Duchy of Luxembourg, with immediate effect.

#### *Second resolution*

Pursuant to the above transfer of registered office, the Sole Shareholder resolved to amend therefore the Article 2 of the articles of association of the Company, so as to read as follows:

“ **Art. 2. Registered office.** The registered office of the Company is established in the Municipality of Strassen. The director or, in case of plurality of directors, the board of directors is authorised to transfer the registered office of the Company at another address within the Municipality of Strassen.

The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

Should a situation arise or be deemed imminent, whether for military, political, economic or social reasons which would prevent the normal performance of the activities of the Company at its registered office, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised, such temporary measures will not have any effect on this Company’s nationality, which, notwithstanding this temporary transfer of the

registered office, will remain a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the director or, in case of plurality of directors, by the board of directors.

The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.”

#### Costs

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed approximately at eight hundred Euro (EUR 800.-).

WHEREOF, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the sole shareholder known to the notary by her name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the sole shareholder signed together with the notary the present deed.

#### Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le dix-huit septembre.

Par-devant le soussigné Maître Carlo WERSANDT, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

#### ONT COMPARU:

«Iron Mountain Luxembourg S.à r.l.», une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à 1A, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 128 498,

ici représentée par Mme Virginie PIERRU, employée, demeurant professionnellement au 12, rue Jean Engling L-1466 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 17 septembre 2014.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par la mandataire et par le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être soumise en même temps aux formalités d'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme ci-avant, est l'associée unique («l'Associée Unique») de «Iron Mountain BPM International» (ci-après la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, en date du 8 décembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 47 en date du 8 janvier 2010,

dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois le 15 novembre 2010 suivant acte reçu par le notaire instrumentant, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 111 le 20 janvier 2011,

immatriculée auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 149 917.

L'Associée Unique, représentée comme ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Associée Unique a décidé de transférer le siège social de la Société de son adresse actuelle située au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg au 1A, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg, avec effet immédiat.

#### *Deuxième résolution*

Suite au transfert de siège ci-dessus, l'Associée Unique a décidé de modifier l'article 2 des statuts de la Société comme suit:

« **Art. 2. Siège social.** Le siège social de la Société est établi dans la Commune de Strassen. Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gestion est autorisé à transférer le siège de la Société à l'intérieur de la Commune de Strassen.

Le siège social de la Société peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les formes requises pour la modification des Statuts.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société se produiraient ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales, cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. La décision de transférer le siège social à l'étranger sera prise par le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, par le conseil de gestion.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.»



171023

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés approximativement à huit cents euros (800,- EUR).

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des parties comparantes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire soussigné par son nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: V. PIERRU, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 septembre 2014. LAC/2014/43994. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 28 octobre 2014.

Référence de publication: 2014167130/111.

(140190561) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2014.

**MGE-Overlord Roermond (phase 4) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 169.635.

In the year two thousand and fourteen.

On the seventeenth day of October.

Before Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned.

THERE APPEARED:

1. MGE Roermond 4 LLC, a limited liability company, with its registered office at Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, County of New Castle, Delaware 19801 (United States of America), registered in the Division of Corporations in the State of Delaware under the number 8560537, and

2. Overlord R4 S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), with its registered office at L-1420 Luxembourg, 7, avenue Gaston Diderich, R.C.S. Luxembourg section B number 169854,

here represented by Ms. Max MAYER, private employee, residing professionally in Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg), by virtue of the proxies given under private seal.

The said proxies signed "ne varietur" by the attorney and the undersigned notary will remain attached to the present deed, in order to be recorded with it.

The appearing parties, through their attorney, declared and requested the notary to act:

That the appearing parties are the partners of the private limited company (société à responsabilité limitée) "MGE-Overlord Roermond (phase 4) S.à r.l.", with its registered office at L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, R.C.S. Luxembourg section B number 169635, incorporated by deed of the undersigned notary, on May 4, 2012, published in the Mémorial C number 1816 of July 19, 2012 (the "Company"),

and that the appearing parties have taken the following resolution:

*Resolution*

The appearing parties decide to adopt an accounting year beginning on the first of January and ending on the thirty-first of December of each year, acknowledge that as an exception, the accounting year which has begun on the 1<sup>st</sup> of April 2014 will end on the 31<sup>st</sup> of December 2014, and decide to amend subsequently articles 21 and 22 of the articles of association which will have henceforth the following wording:

" **Art. 21.** The Company's financial year commences on the first of January and ends on the thirty-first of December of each year.

**Art. 22.** Each year on the thirty-first of December, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office."

*Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated at approximately EUR 900.-.

171024

*Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English and French states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the latter signed together with us, the notary, the present original deed.

**Suit la version en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatorze.

Le dix-sept octobre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

**A COMPARU:**

1. MGE Roermond 4 LLC, une «limited liability company», avec siège social à Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, comté de New Castle, Delaware 19801 (Etats-Unis d'Amérique), enregistrée auprès du «Division of Corporations» de l'Etat de Delaware sous le numéro 8560537,

2. Overlord R4 S.à r.l., une société à responsabilité limitée, avec son siège social à L-1420 Luxembourg, 7, avenue Gaston Diderich, R.C.S. Luxembourg section B numéro 169854,

ici représentées par Monsieur Max MAYER, employé privé, demeurant professionnellement à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu des procurations sous seing privé.

Les prédites procurations, signées "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Lesquelles comparantes, par leur mandataire, ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

Que les comparantes sont les associées actuelle de la société à responsabilité limitée "MGE-Overlord Roermond (phase 4) S.à r.l.", avec siège social à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, R.C.S.

Luxembourg section B numéro 169635, constituée par acte du notaire instrumentant, en date du 4 mai 2012, publié au Mémorial C numéro 1816 du 19 juillet 2012,

et que les comparantes ont pris la résolution suivante:

*Résolution*

Les comparantes décident d'adopter un exercice social commençant le premier décembre et se terminant le trente et un décembre de chaque année, constatent qu'exceptionnellement, l'exercice social qui a commencé le 1<sup>er</sup> avril 2014 va prendre fin le 31 décembre 2014, et décident de modifier dès lors les articles 21 et 22 des statuts qui auront dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 21.** L'année social commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 22.** Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.»

*Frais*

Tous les frais et honoraires incombant à la Société à raison des présentes sont évalués à la somme de 900,-, EUR.

*Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française. A la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 22 octobre 2014. Relation GRE/2014/4111. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Releveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2014167957/87.

(140191748) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2014.